

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE



Institut National des Grandes Cultures « INGC »

Etude d'élaboration d'une stratégie de développement et de restructuration du secteur des oléo protéagineux

Rapport de la troisième phase 3

Novembre 2016



4, rue Hassen Ibn Nôomen – BP. 105 – 1002 Tunis Belvédère

Tél. : 71 798 373 / 71 796 870 / 71 891 823

Fax : 71 797 482

[E-mail: agro.services@planet.tn](mailto:agro.services@planet.tn)

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	5
II. RAPPEL DES RESULTATS DE LA PREMIERE PHASE	6
III. RAPPEL DES RESULTATS DE LA DEUXIEME PHASE.....	11
IV. SYNTHESE DE LA TROISIEME PHASE	15
V. ORGANISATION DE LA FILIERE DES OLEOPROTEAGINEUX	17
5.1. Expérience internationale	17
5.1.1. L'organisation de la filière oléo protéagineuse en France.....	17
5.1.1.1. Le contexte de la filière française des oléo protéagineux.....	17
5.1.1.2. L'encadrement de la filière française d'oléo protéagineux	18
5.1.2. L'organisation de la filière des oléo protéagineux au Maroc	22
5.1.2.1. Le contexte.....	22
5.1.2.2. L'encadrement de la sous-filière Légumineuses à graine et Légumineuses fourragères	22
5.1.2.3. L'encadrement de la sous-filière oléagineux	23
5.1.3. Typologie de l'intervention des interprofessions dans quelques pays.....	25
5.2. Expérience nationale	27
5.2.1. L'organisation de quelques filières agro-industrielles en Tunisie.....	27
5.2.2. L'organisation actuelle de la filière oléoprotéagineuse en Tunisie	29
5.2.2.1. Schéma d'organisation de la filière.....	29
5.2.2.2. Les faiblesses de la filière et de son organisation	30
5.2.2.3. Missions attendues des organisations professionnelle et interprofessionnelle.....	32
VI. STRATEGIE POUR L'ORGANISATION DE LA FILIERE OLEO-PROTEAGINEUSE EN TUNISIE.....	35
6.1. Vision et orientations stratégiques.....	35
6.2. Plan d'action.....	37
6.2.1. Organisation et structuration des acteurs de la filière.....	37
6.2.1.1. Organisation des agriculteurs	37
6.2.1.2. Organisation de la profession	38
6.2.1.3. Organisation de l'interprofession	39
6.2.2. Mise en place des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière	45
6.2.2.1. Développement des structures de la collecte et de stockage	45
6.2.2.2. Conception et mise en œuvre d'un programme d'appui à la filière	46
6.2.2.3. Mise en place d'un dispositif de veille et d'information.....	48
6.2.2.4. Organisation du marché oléoprotéagineux national	49
6.2.3. Structuration du pilotage de la filière.....	50
6.2.3.1. La création d'un comité de pilotage de la stratégie.....	50
6.2.3.2. La mobilisation du groupement en tant que pilote opérationnel de la stratégie filière.....	52
6.2.3.4. Recentrage et développement des activités de l'INGC.....	53
6.2.3.5. La mobilisation du financement requis pour le développement de la filière	53
6.3. Synthèse des mesures proposées et des coûts	54
6.3.1. Synthèse des mesures proposées.....	54
6.3.2. Synthèse des coûts et financement.....	57
6.3.3. Ressources et emploi de la filière.....	59
6.4. Clarification des rôles des acteurs	60

Abréviations, Acronymes

APIA	Agence de Promotion des investissements agricoles
API	Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation
APIE	Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur
AVFA	Agence de vulgarisation et de formation agricole
ASPOT	Association National des Producteurs de Tournesol
ANAMSO	Association Nationale des Multiplicateurs de Semences Oléagineuses
AIFRCOT	Approche Intégrée et Fédérative pour une Relance du Colza Oléagineux en Tunisie
A.G	Assemblée Générales
ARI	Actions de Recherche Innovantes
BNA	Banque nationale agricole
COT	Conseil des Oléagineux de Tunisie
CPT	Conseil des protéagineux de Tunisie
CNCT	Centre National de la Cartographie et de la Télédétection
CRRGC	Centre régional de recherches en grandes cultures
CRDA	Commissariat régional au développement agricole
CSA	Coopérative de services agricoles
CONNECTAGRI	Confédération des agriculteurs tunisiens
CETIOM	Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains
CTAA	Centre Technique de l'Agro-alimentaire
CETIO	Centre Technique Professionnel des Oléagineux
C.A	Conseil d'Administration
CTV	Cellule territoriale de vulgarisation
CVO	Cotisation Volontaire Obligatoire
DGEDA	Direction Générale des Etudes et de Développement Agricole
DGPA	Direction Générale de la Production Agricole
DGFIOP	Direction Générale du financement, des investissements et des Organismes Professionnels
DGF	Direction générale des forêts
DGPCQPA	Direction Générale de la Protection et du Contrôle Qualité des Produits Agricoles
ESAK	Ecole supérieure d'agriculture du Kef
FAMEX	Fonds d'Accès aux Marchés d'Exportation
FOLEA	Fédération des Oléagineux
FODECAP	Fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs de l'agriculture et pêche
FOPRODEX	Fonds de Promotion des Exportations
FOP	Fédération Française des producteurs des oléagineux et des protéagineux
FCG	Opérateurs Nationaux de trituration et importateurs
FNA	Fédération du Négoce Agricole
FNAMS	Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs des Semences
GEPV	Groupe d'Etude et de Promotion des Protéines Végétales
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GTOM	Groupement des Transformateurs d'Oléagineux Métropolitains
INGC	Institut National de grandes cultures
INAT	Institut National agronomique de Tunis
INRAT	Institut National de Recherche agronomique de Tunis
INNORPI	Institut National de la Normalisation et de la Propriété Intellectuelle
IRESA	Institut de Recherche et d'Enseignement supérieur
INM	Institut National de Météorologie
MAEC	Mesure Agroenvironnementales et Climatiques
MD	Million de dinars
mDT	Mille dinars
MARHP	Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques et de la pêche
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MIC	Ministère d'industrie et de Commerce
MF	Ministère des finances
MSP	Ministère de la santé public
OPG	Organisation des Producteurs des Grains
OC	Office de céréales
ONICIL	Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses
OEP	Office de l'élevage et de pâturage
ODESYPARO	Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest
OTD	Office de terres domaniales
SNIA	Syndicat National de l'Industrie de la nutrition Animale
SIOP	Structure Interprofessionnel des Oléo-Protéagineux
SONACOS	Société Nationale de commercialisation des semences
SMCSPS	Société mutuelle centrale des Semences et Plants sélectionnés
SMCS	Société mutuelle centrale des Semences
SYNAGRI	Syndicat des agriculteurs de Tunisie
STC	Secrétariat Technique du Comité
SOFIPTRROOL	Filiale du groupe Avril
UFS	Union Française des Semenciers
UNIP	Union Nationale Interprofessionnelles des Plantes Riches en Protéines
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisana

I. PREAMBULE

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre d'une étude commandée par l'Institut National des Grandes Cultures, pour l'élaboration d'une stratégie de développement et de restructuration du secteur des oléoprotéagineux.

L'étude comporte trois phases :

- **La 1^{ère} phase**, consacrée au diagnostic de la situation actuelle du secteur, a permis de relever les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités.
- **La 2^{ème} phase**, a été réservée à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour le développement du secteur. Il a été question notamment de présenter les :
 - Orientations et scénarios stratégiques
 - Objectifs et effets attendus
 - Axes stratégiques
 - La stratégie d'intervention
 - Le plan d'action et son financement.

Conformément aux directives du client, soucieux de faire participer les différentes parties prenantes dans l'élaboration de la stratégie, le consultant a organisé quatre ateliers de réflexion sur la :

- Vision, scénarios et objectifs stratégiques pour le développement de la filière oléo-protéagineuse (jeudi 28 janvier 2016)
- Stratégie de développement des oléagineux (mardi 09 janvier 2016)
- Stratégie de développement des protéagineux (jeudi 11 février 2016)
- Stratégie de restructuration de la filière oléo-protéagineuse (mardi 16 février 2016)

Le consultant a présenté à la discussion l'ébauche de la stratégie qu'il a préparée.

Ont participé activement à ces ateliers, les représentants des divers intervenants dans la filière, notamment, les directions concernées du ministère de l'agriculture, (l'INRAT, l'INAT, CRRGC, OEP, l'APIA, OC, ODECYPANO) ; l'UTAP ; leSYNAGRI ; CONECTAGRI et CARTHAGE GRAIN.

- **La 3^{ème} phase**, objet du présent rapport, est réservée à la restructuration de la filière des oléo protéagineux et plus précisément à la mise en place de l'interprofession.

II. RAPPEL DES RESULTATS DE LA PREMIERE PHASE

Cette première phase de l'étude a présenté la situation actuelle du secteur des oléoprotéagineux en Tunisie. Les principaux constats et conclusions peuvent être résumés selon l'approche SWOT comme suit :

1. Synthèse SWOT du secteur des oléagineux

FORCES
<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des conditions pédoclimatiques favorables pour la culture de tournesol et du colza - Les oléagineux constituent de bonnes têtes d'assolement dans les rotations. - Un secteur fortement créateur d'emploi direct et indirect - Des cultures à valeur ajoutée / autres productions végétales - Une bonne expérience acquise pour les cultures de tournesol (1960 à ce jour) et de colza (1991-2001) - Existence d'agriculteurs motivés dans le nord-ouest du pays qui bénéficient d'une bonne connaissance de la culture du colza <p>Transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'existence d'une importante unité de trituration des graines à huilé d'une capacité de 2000 T/j (Carthage grain) pourrait encourager la relance du secteur <p>Commercialisation et distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les oléagineux bénéficient de réels débouchés <i>en alimentation animale</i>, - Les oléagineux sont de plus en plus demandés pour <i>l'alimentation humaine</i>,
FAIBLESSES
<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible intégration des oléagineux dans les assolements (0,4% de la superficie emblavée en grandes cultures) ; - Insuffisances au niveau du paquet technologique et des semences certifiées ; - Non disponibilité de variétés locales ; toutes les variétés sont importées, - Manque de produits herbicides adéquats sur le marché Tunisien pour contrôler les mauvaises herbes (crucifères) - Une production actuelle insuffisante pour approvisionner les différents marchés et pour financer les investissements nécessaires en recherche et développement (5500 T de tournesol et 610T de colza en 2015). - Absence d'appuis politiques et économiques pour soutenir leur développement, notamment pour diminuer les importations massives de tourteaux de soja. - Des rendements pour oléagineux très aléatoires : Tributaires des conditions climatiques et essentiellement la répartition des pluies pendant le cycle végétatif des cultures ; - Manque de diversification au niveau des oléagineuses en Tunisie ; - Insuffisantes des travaux de recherches spécifiques pour la filière protéagineuse à l'instar des céréales - Un taux d'utilisation des semences de ferme très important au dépend de l'innovation variétale ;

Transformation

- Taux d'intégration réduit du tourteau du colza dans la formulation des aliments pour les monogastriques.
- Un très faible niveau de collaboration entre la production et transformation, particulièrement en alimentation animale ;

Commercialisation et distribution

- Filière très dépendante du marché international pour ses matières premières et reste fortement administrée en dépit de la libéralisation des importations d'huiles depuis 2004.

Filière

- Des efforts de recherche et développement sur les variétés limités par rapport aux céréales (sur des marchés à faible volume, les entreprises semencières et phytopharmaceutiques ne sont pas incitées à développer des variétés et produits phytosanitaires, dont les coûts de développement et d'homologation sont de plus en plus élevés) ;
- Absence des structures professionnelles de collecte et de commercialisation (intérieure et extérieure) ;
- Absence d'un soutien réglementaire spécifique pour la filière protéagineuse ;
- Une production insuffisante et ne permettant pas d'assurer l'approvisionnement des fabricants et l'introduction de façon durable les oléagineux dans les formules pour l'alimentation animale ;
- Fidélisation limitée des acteurs de la filière (cultures et matières premières substituables) ;
- Dépendance aux financements publics pour le développement et de la recherche dans le domaine des oléagineux ;
- Absence de mesures d'accompagnement public pour stimuler la recherche publique et privée dans le domaine des oléagineux ;

OPPORTUNITES**Filière**

- Un très bon créneau pour l'alimentation animale à développer ;
- Possibilité de développement de la contractualisation en alimentation animale dans le cadre d'une organisation de la filière et la volonté de sécuriser un approvisionnement local ;
- Possibilité de développement de nouveaux produits (transformés ou non) à base d'oléagineux avec des nouvelles qualités organoleptiques de forts atouts nutritionnels ;
- Une intensification des utilisations alternatives des produits agricoles, tels que les aliments pour le bétail, les biocarburants et d'autres utilisations à usage industriel jusqu'à l'horizon 2030 (FAO) ;
- Une hausse de presque 40% de la demande mondiale alimentaire en protéines d'ici l'an 2030 (FAO) ;
- Un marché d'ingrédients alimentaires d'origine végétale en net développement ;

MENACES**Filière**

- Délaissement de l'activité par les intéressés
- Réticence des investisseurs privés ;
- Accroissement des coûts de production et réduction de la marge bénéficiaire.

2. Synthèse SWOT du secteur des protéagineux

FORCES
<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des conditions pédoclimatiques favorables pour la culture des protéagineux - Plusieurs espèces et variétés (hiver ou printemps) adaptées à la plupart des contextes pédoclimatiques ; - Les cultures des protéagineux proposent des solutions concrètes aux agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une meilleure diversification des cultures ▪ Une amélioration dans les rendements des cultures suivantes à cause de la fixation de l'azote dans le sol, ▪ une réduction des coûts de désherbage à l'échelle de la rotation ▪ un engrais verts par excellence - Produites localement, les légumineuses participent à l'autonomie protéique de l'éleveur et des élevages. - Des cultures à récolte précoce (pois d'hiver en particulier) facilitant la pratique d'une deuxième culture dans l'année ; - Plantes généralement autogames donc sa multiplication est facile et moins coûteuse ; - Intégrées à l'assolement, ces cultures améliorent la compétitivité économique et la durabilité du système cultural. <p>Commercialisation et distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les protéagineux sont des légumes très anciens. Ils sont traditionnellement consommés à l'état frais ou sec depuis l'antiquité et leur richesse en protéines est bien appréciée. - Les protéagineux constituent des : <ul style="list-style-type: none"> ▪ débouchés potentiels très larges pour <i>l'alimentation humaine</i> ▪ débouchés croissants <i>en alimentation animale</i>, ▪ débouchés en pleine expansion <i>en IAA (pois et féverole)</i> depuis quelques années. Les caractères « non OGM » et « non allergène » du pois et de la féverole y sont particulièrement appréciés. <p>Filière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquis importants de recherche sur les légumineuses notamment au niveau de la création variétale. Pois chiche (3), féverole (4), fève (2), petit pois (1), lentille (5), haricot (2) - Présence d'une filière céréalière structurée et développée où les protéagineux peuvent être insérés facilement dans le système céréalier, ce qui permet de produire plus des protéines pour l'utilisation humaine, animale et industrielle, tout en améliorant les rendements des céréales;
FAIBLESSES
<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place négligeable des cultures protéagineuses dans le système cultural Tunisiens (3 % de superficie totale des grandes cultures). - Superficies, rendements et productions des légumineuses restent très faible et très fluctuants. - Réduction dramatique des superficies emblavées en pois chiche pendant la période 1986-2014 due à l'antracnose et à la pourriture des racines,

- Faible maîtrise des maladies cryptogamiques,
- Augmentation des coûts de production notamment pour les cultures non-mécanisées et la rareté de la main d'œuvre agricole.
- Faibles performances agronomiques, notamment des espèces et variétés actuelles dites d'origine fermières ;
- Insuffisances au niveau du paquet technologique et des semences certifiées.
- Non disponibilité des variétés adaptées à la récolte mécanique (cas petit pois et de fève par exemple),
- Un taux d'utilisation des semences "dite de ferme" très important (80%) limitant l'innovation variétale ;

Transformation

- Absence d'industrie d'envergure permettant d'absorber la production
- Absence d'une filière industrielle qui développe également l'incorporation des protéines végétales dans l'alimentation humaine ;
- Une production insuffisante et sans agrégation pour sécuriser l'approvisionnement des fabricants et introduire durablement les protéagineux dans l'alimentation animale ;

Commercialisation et distribution

- Prix de vente non stables et difficultés de commercialisation de la production en cas d'abondance ;
- L'absence de marché à terme, ce qui ne permet pas d'avoir une visibilité des prix ;
- Manque de communication au niveau de l'information des consommateurs sur les bienfaits des protéagineux sur la santé et ce en mettant les protéagineux parmi les sources de protéines et en proposant des recettes créatives ;
- Les sociétés semencières ne font pas assez d'effort pour promouvoir les nouvelles variétés auprès des agriculteurs.

Filière

- Malgré un effort consenti dans la création variétale des légumineuses (17 variétés), seules quelques variétés ont été commercialisées et ont connu une large utilisation. C'est le cas des féveroles (Bachaar, Badi et Saber02), des pois chiches (Béja 1 et un peu moins Chetoui, Kasseb, Nayer, Bouchra et Amdoun 1) ; les autres variétés ne sont presque pas commercialisées
- Absence d'incitation pour les entreprises semencières et phytopharmaceutiques pour développer des variétés et produits phytosanitaires, dont les coûts de développement et d'homologation sont de plus en plus élevés ;
- Un très faible niveau de contractualisation entre la production et la première transformation, particulièrement en alimentation animale ;
- Absence des structures professionnelles de collecte et de commercialisation (intérieure et extérieure) ;
- Absence d'un soutien réglementaire spécifique pour la filière protéagineuse ;
- Fidélisation limitée des acteurs de la filière (culture et matière première substituables) ;
- Absence des mesures d'accompagnement public pour stimuler la recherche publique et privée dans le domaine des protéagineux ;

OPPORTUNITES

Filière

- Une intensification des utilisations alternatives des produits agricoles, tels que les aliments pour le bétail, les biocarburants et d'autres utilisations à usage industriel jusqu'à l'horizon 2030 (FAO) ;

- Une bonne diversification des sources d'énergie et de protéines ;
- Une hausse de 40% de la demande mondiale alimentaire en protéines d'ici l'an 2030 (FAO) ;
- Un marché d'ingrédients alimentaires d'origine végétale en net développement ;
- industrie de la transformation des protéines végétales en augmentation au niveau mondial ;
- Opportunité de création des unités de traitement, de conditionnement et de transformation des graines protéagineuses pour valoriser la production locale
- Possibilité de développer les protéagineux en alimentation animale dans le cadre d'une organisation de filière et la volonté de sécuriser un approvisionnement local.

MENACES

Filière

- Risque de perte des nouvelles variétés sélectionnées localement par le programme d'amélioration génétique si le secteur de la production des semences de légumineuses n'est pas soutenu et la culture des légumineuses demeure marginale.
- Risque de disparition des légumineuses alimentaires et fourragères dans la rotation des cultures si les protéagineux ne bénéficient pas du soutien des instances à tous les niveaux (encouragement pour la culture, soutien au secteur de production de semences, collecte de la production à un prix encourageant, assistance technique au producteur, ...).
- La disparition progressive (en lien avec la diminution des surfaces) des compétences d'encadrement technique (conseillers et chercheurs CRDA, CTV, CRA, ...) compétent sur les protéagineux ;
- Risque d'arrêt des interventions d'acteurs clés (sélectionneurs, collecteurs) qui pourrait avoir un effet boule de neige sur les autres acteurs ;
- Dépendance totale du pays en protéines végétales vis à vis de l'extérieur,

III. RAPPEL DES RESULTATS DE LA DEUXIEME PHASE

La deuxième phase a concerné l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour le développement du secteur oléoprotéagineux en Tunisie. Ses principales conclusions peuvent être résumées ainsi :

1. **Le plan stratégique** pour la filière oléoprotéagineuse a été élaborée selon une approche consensuelle, impliquant les diverses parties prenantes, pour parvenir à des recommandations pratiques et faciles à mettre en œuvre et surtout permettre à ses parties de prendre en charge le pilotage de la stratégie à travers une réorganisation appropriée de la filière.

Dans ce cadre, quatre ateliers ont été organisés par le consultant avec la participation à la fois des structures de l'administration ; des structures de recherche ; des représentants des agriculteurs ; des industriels et des semenciers. De ces ateliers, se dégage un consensus sur l'objectif global ; des objectifs spécifiques et une stratégie.

2. **Les objectifs stratégiques** sont arrêtés dans le cadre d'une **approche volontariste** tout en considérant les orientations de la stratégie agricole à l'horizon 2020. Ils consistent pour :
 - Les cultures protéagineuses dans :
 - La production de 50% des besoins annuels en semences standard de féverole ; pois chiche et lentille et 10% des besoins annuels en semences certifiées
 - La production de 50% des besoins annuels en semences standard de luzerne ; sulla et fenugrec et 50% des besoins annuels en semences certifiées
 - La création d'un stock de report pour les principales semences
 - l'extension progressive des superficies réalisées annuellement en cultures légumineuses, pour atteindre 117.000 ha en 2020, contre 77000 ha actuellement. Le taux d'intégration de ces cultures dans les assolements pratiqués passera à son tour de 4 à 6% respectivement entre 2015 et 2020.
 - La production de 1,5 millions de quintaux de légumineuses à graines en 2020 contre 0,8 millions de quintaux actuellement.
 - l'amélioration de la couverture des besoins du pays en légumineuses alimentaires ; passage d'un taux de couverture de 41% actuellement à 51% en 2020.
 - L'intensification des cultures de légumineuses fourragères en sec et en irrigué par la programmation de superficies supplémentaires de 16000 ha de sulla ; 6500 ha de Fenugrec et de 1000 ha de luzerne sur la période 2016-2020
 - L'amélioration de l'approvisionnement des éleveurs avec des matières riches en protéines.
 - Les cultures oléagineuses dans :
 - l'extension des superficies réservées aux cultures oléagineuses pour atteindre 47000 ha en 2020 contre 7350 ha actuellement,
 - Le développement de la production d'huile alimentaire pour atteindre 28800 tonnes en 2020 contre une moyenne de 175 tonnes actuellement,
 - L'augmentation du taux de couverture des besoins en huiles et tourteaux à partir de la production nationale pour atteindre respectivement 13% et 10% en 2020 contre une moyenne de 0,1% actuellement.

3. **La stratégie proposée** pour atteindre les objectifs quantitatifs de développement des oléo-protéagineux, présentés plus haut, retient un ensemble d'actions regroupées en trois composantes, à savoir :

- Composante A : Le développement des protéagineux
- Composante B : Le développement des oléagineux
- Composante C : La restructuration de la filière (**objet de la 3^{ème} phase**)

Ces actions sont destinées à contribuer à lever les principales contraintes au développement des oléo-protéagineux identifiées,

Les mesures associées aux différents axes proposés pour les composantes A et B sont résumées comme suit :

► **Composante A : Le développement des protéagineux**

Axes stratégique	Mesures associées/Actions
1. Produire et rendre disponible les semences améliorées des légumineuses et accroître le taux d'utilisation	1.1. Développer de nouvelles variétés adaptées, productives, tolérantes aux principaux pathogènes et de bonne valeur nutritive et technologique
	1.2. Créer une cellule de valorisation des obtentions végétales au niveau des institutions chargées de la création variétale
	1.3. Renforcer le service catalogue et certification
	1.4. Assurer la maintenance des générations G ₀ des variétés inscrites.
	1.5. Promouvoir les nouvelles variétés de protéagineux inscrites et les faire connaître auprès des agriculteurs
2. Développer la production des légumineuses à graines et fourragères	2.1. Etendre les surfaces des cultures de légumineuses à graines notamment la féverole, pois chiche et la lentille
	2.2. Etendre les surfaces des cultures de légumineuses fourragères (en irrigué et en sec), notamment la luzerne, la sulla et le fenugrec
	2.3. Identifier les agriculteurs cibles et les faire adhérer aux programmes
	2.4. Assurer aux agriculteurs leurs besoins en principales semences locales contrôlées d'une manière régulière et à un prix abordable
	2.5. Mener des actions de sensibilisation en direction des agriculteurs pour les inciter à s'adonner davantage aux cultures des légumineuses à graines et fourragères
	2.6 : Mettre en place un système d'assurance contre les effets des calamités naturelles
3. Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité	3.1. Améliorer la rentabilité des cultures pour augmenter le revenu des producteurs et attirer de nouveaux promoteurs vers ces cultures
	3.2. Développer la valeur ajoutée par l'innovation sur les différents maillons de la filière
4. Structurer et organiser la collecte et le stockage	4.1. Promotion des projets de collecte dans les bassins de production
	4.2. Organisation de la collecte
	4.3. Organisation du paiement
5. Développer la transformation et valoriser les produits	5.1. Initier des recherches sur les technologies de transformation des protéagineux et sur la qualité nutritionnelle de leurs protéines
	5.2. Promouvoir de nouveaux produits
	5.3. Promotion de projets de transformation et de valorisation de légumineuses à graine
6. Développer le marché des protéagineux	1.1. Développer la demande du marché intérieur des légumineuses alimentaires
	1.2. Mise en place de marchés de référence pour les légumineuses
	1.3. Mise en place d'une cellule de veille

Les résultats attendus sont :

- L'amélioration du taux d'intégration de ces cultures dans les assolements pratiqués ; passage d'un taux de 4 actuellement à 6% en 2020.
- La production de 1,5 millions de quintaux légumineuses à graines en 2020 contre 0,8 millions de quintaux actuellement.
- l'amélioration de la couverture des besoins du pays en légumineuses alimentaires ; passage d'un taux de couverture de 41% actuellement à 51% en 2020.

► **Composante B : Le développement des oléagineux**

Axes stratégique	Mesures associées/Actions
1. Extension des superficies des cultures des oléagineuses	1.1 : Identification des zones de production et les agriculteurs intéressés par le programme
	1.2 : Mener des actions de sensibilisation en direction des agriculteurs pour les inciter à s'adonner davantage aux cultures des oléagineuses
	1.3 : Soutien à la généralisation de l'utilisation des intrants et à la mécanisation des cultures
	1.4 : Mettre en place un système d'assurance contre les effets des calamités naturelles
2. Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité	2.1 : Construire et fédérer un réseau d'expérimentation régional
	2.2 : Diffuser les acquis relatifs aux nouvelles variétés auprès du plus grand nombre d'agriculteurs
	2.3 : Former et encadrer les jeunes agriculteurs
3. Améliorer les conditions de collecte, de transport et de stockage	3.1 : Promouvoir des projets de collecte dans les bassins de production
	3.2 : Organiser la collecte et l'Agréage
	3.3 : Organiser le paiement
4. Développer et sécuriser la transformation	4.1 : Promouvoir les projets de transformation et de valorisation des sous-produits
	4.2 : Sécurisation de la transformation
	4.3 : Encourager les contrats entre producteurs et transformateurs
	4.4 : Renforcer l'Intégration des tourteaux de colza et de tournesol dans la formulation des aliments composés
	4.4. Promouvoir des normes nationales de qualité

Les résultats attendus sont :

- Le développement de la production d'huile alimentaire pour atteindre 28800 tonnes en 2020 contre une moyenne de 175 tonnes actuellement,
- L'augmentation du taux de couverture des besoins en huiles et tourteaux à partir de la production nationale pour atteindre respectivement 13% et 10% en 2020 contre une moyenne de 0,1% actuellement.

2. **Le coût des mesures proposées** sur la période 2017-2020 est estimé à près de 22,960MDT dont 1,13 MDT sur le budget de l'état 21.83 MDT sur le fonds de développement de la filière à créer.

Stratégie de développement de la filière oléoprotéagineuse			
Coût et financement sur 2017-2020 en 1000 DT			
	Coût Total (1000 DT)	Financement (1000 DT)	
		Budget de l'état	Fonds spécial de développement
<u>Composante A : Développement des protéagineux</u>	12980	1130	11850
Axe 1 : Produire et rendre disponible les semences améliorées des légumineuses et accroître le taux d'utilisation	1450	1130	320
Axe 2 : Développer la production des légumineuses à graines et fourragères	4970		4970
Axe 3 : Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité	1700		1700
Axe 4 : Structurer et organiser la collecte et le stockage	1985		1985
Axe 5 : Développer la transformation et valoriser les produits	1875		1875
Axe 6 : Développer les débouchés commerciaux	1000		1000
<u>Composante B : Développement des oléagineux</u>	9980		9980
Axe 1 : Extension des superficies des cultures oléagineuses	5450		5450
Axe 2 : Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité	1500		1500
Axe 3 : Améliorer les conditions de collecte, de transport et de stockage	1330		1330
Axe 4 : Développer et sécuriser la transformation	1700		1700
<u>Composante C : Organisation et Structuration de la filière</u>	Objet de la 3 ^{ème} phase		
TOTAL	22960	1130	21830
Part de l'investissement	100%	5%	95%

IV. SYNTHÈSE DE LA TROISIÈME PHASE

La phase 3 de l'étude, objet du présent rapport, concerne la proposition du scénario organisationnel pour la filière et l'élaboration d'un plan d'action pour sa restructuration faisant ressortir le rôle et les attributions des différents intervenants. Elle a trait de volets suivants :

1. **Les expériences internationales en nationales en matières d'organisation et de pilotage des filières** agroalimentaire notamment la filière oléo-protéagineuse ont montré une forte orientation vers l'implication et la responsabilisation de l'interprofession dans le pilotage et le développement de la filière.
2. **Le plan stratégique d'organisation de la filière** doit offrir le cadre requis pour répondre aux orientations arrêtées dans la première partie de l'étude. Ce plan a été identifié à partir des analyses menées dans les phases précédentes de l'étude et des recommandations des ateliers de réflexions organisés avec les acteurs et institutions.

Ces ateliers ont permis aux acteurs de définir une vision de la filière, dont l'objectif est de renforcer l'organisation et la professionnalisation des acteurs pour impulser un développement durable à la filière.

Le plan d'action proposé pour le développement et la structuration de la filière comporte des mesures déclinées selon 3 axes comme suit :

Axe 1 : Organisation et structuration des acteurs de la filière

- Organisation des agriculteurs : Favoriser l'agrégation des producteurs autour d'acteurs privés ou organisations professionnelles
- Organisation de la profession : Soutenir l'émergence d'organisations professionnelles de base
- Organisation de l'interprofession : Créer une structure interprofessionnelle de pilotage de la filière

Axe 2 : Mise en place des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière

- Développement des structures de collecte et de stockage
- Conception et mise en œuvre d'un programme d'appui au développement des cultures oléoprotéagineuses
- Mise en place d'un dispositif de veille et d'informations
- Organisation du marché oléoprotéagineux national

Axe 3 : Structuration du pilotage de la filière

- Création d'un comité de pilotage de la filière
- Mobilisation du groupement en tant que pilote opérationnel de la stratégie filière
- Recentrage et développement des activités de l'INGC
- Allocation des ressources financières nécessaires pour le développement de la filière

3. Coût du plan d'actions

Le budget global des mesures proposées pour les quatre prochaines années (2017-2020) est estimé à 13,04 MDT soit 3,260 MD par an. Ceci portera le coût total du plan d'action pour le développement de la filière oléoprotéagineuse sur la période 2017-2020 à environ 36MDT, soit un coût annuel moyen de l'ordre de 9MDT financés comme suit :

- Budget de l'état 0,5 MDT, soit 5%
- Fonds spécial de développement 8,5 MDT, soit 95%

4. Ressources et emploi de la filière

Les ressources réelles globales de la filière ont été estimées à 9 MDT dont 8,5 MDT mobilisés par le prélèvement sur la filière (voir § 2.2.3.3).

Pour les emplois, les grands agrégats en matière d'allocation des ressources pourraient être les suivants :

Répartition des emplois de la filière				
Emploi	Budget alloué			
	Fonds dédié à la filière	Budget de l'état	Total	%
Appui à la restructuration	1,9	0,2	2,1	23%
- Développement de projets d'agrégation	1,1		1,1	12%
- Création/Fonctionnement du GIOP	0,7		0,7	8%
- Structuration du pilotage de la filière	0,1	0,2	0,3	3%
Appui à la production	3,8		3,8	42%
- Assistance technique	0,1		0,1	1%
- Sensibilisation, vulgarisation & formation	1,2		1,2	13%
- Incitations spécifiques / primes	2,1		2,1	23%
- Recherche appliquées	0,4		0,4	4%
Promotion des produits, marchés et projets	1,7		1,7	19%
Provision pour régulation	1,0		1,0	11%
Veille et information	0,1		0,1	1%
Recherche & développement		0,3	0,3	3%
TOTAL en MDT	8,5	0,5	9,0	100%

V. ORGANISATION DE LA FILIERE DES OLEOPROTEAGINEUX

5.1. Expérience internationale

5.1.1. L'organisation de la filière oléo protéagineuse en France

5.1.1.1. Le contexte de la filière française des oléo protéagineux

La filière des oléo protéagineuses en France se caractérise par :

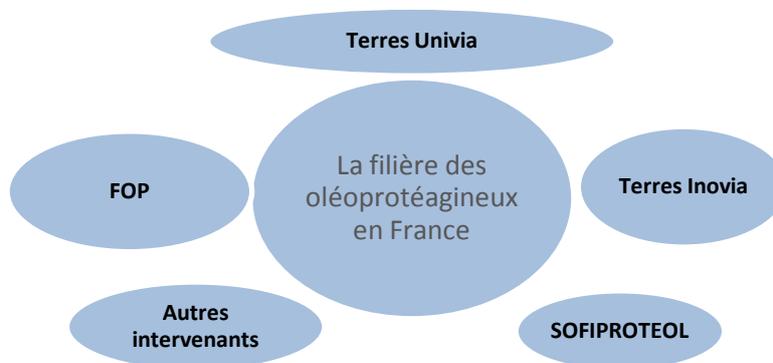
- **Une forte contribution de la filière à l'autonomie protéique** française. Elle a permis de réduire la dépendance française de 70% à 45%, dans un marché des protéines en forte expansion. En effet entre 40 à 50 % des MRP sont importées malgré le développement des tourteaux d'oléagineux (colza, tournesol) : plus de 3,5 Mt de tourteaux de soja importés par an
- **Une croissance continue de la production des oléagineuses, tirée par le Colza,**
- **Un net recul de la production des protéagineuses, dominée par les pois sec, la féverole et les lupins doux** et dans une moindre mesure par le pois chiche et la lentille. Ce recul est dû à des effets de masse critique sur l'aval, à l'irrégularité des rendements, et à la faible compétitivité économique à l'échelle de la culture.
- **L'intervention de nombreux acteurs** dont notamment : (i) 100.000 producteurs d'oléagineux et de protéagineux, (ii) 250 organismes collecteurs, 200 coopératives, employant 25 000 salariés, procèdent à la collecte, au conditionnement et au stockage de la production en vue de sa redistribution aux éleveurs, producteurs ou industriels. Ils assurent le lien entre les producteurs et la demande, (iii) de nombreuses entreprises industrielles, installées au plus proche des agriculteurs et consommateurs, contribuent dans la transformation des productions, (iv) des tritrateurs, dont deux détiennent 95% de la capacité totale, (v) des raffineurs gérant l'ensemble des opérations de raffinage des huiles brutes en huiles comestibles ; (vi) des laboratoires pour la transformation de l'huile brute en ingrédients oléo chimiques pour les cosmétiques, les encres, les produits d'hygiène et les solvants ; (vii) de nombreuses entreprises de nutrition animale.
- **Une volonté d'atteindre l'autonomie, avec le lancement d'un plan national de protéines végétales 2014-2020** pour la France qui s'articule autour de 3 axes principaux : (i) le développement de la production de protéines végétales et le renforcement de l'autonomie fourragère des élevages ; (ii) la poursuite des efforts de recherche / Formation, et (iii) le renforcement de la gouvernance par le renforcement du dialogue interprofessionnel et le dialogue avec le secteur céréalier.

Ce plan s'appuie sur les outils suivants :

- une aide couplée aux cultures riches en protéines (luzerne déshydratée, soja, protéagineux) ;
- une aide couplée visant l'amélioration de l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage ;
- une aide couplée pour la production de semences fourragères ;
- le paiement vert (Surface d'intérêt économique 'SIE', diversification des cultures...)
- certaines mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ;
- le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

5.1.1.2. L'encadrement de la filière française des oléo protéagineux

La filière des oléo-protéagineux en France est encadrée, depuis 2015 par quatre principaux organes, à savoir, **Terre Univia**, **Terre Unovia**, la **FOP** et la **SOFIPROOL** (filiale du Groupe Avril), qui interviennent sous la bannière **Terres Proléa**, ainsi que d'autres intervenants institutionnels et professionnels. Cette organisation a été arrêtée suite à de nombreuses expériences et plusieurs processus de fusions.



► **Terres Univia**

Cette organisation est née en 2015 de la fusion de deux interprofessions historiques ; l'**ONIDOL** (Organisation Nationale Interprofessionnelle des graines et fruits Oléagineux) ¹ et l'**UNIP** (Union Nationale Interprofessionnelle des Plantes riches en Protéines) en vue de : (i) exprimer des synergies au niveau de la production (systèmes de cultures) et de la valorisation des produits ; (ii) renforcer le rôle des interprofessions dans le domaine économique ; (iii) rationaliser les actions menées au sein de l'interprofession unique (promotion, publicité, communication...).

Elle rassemble les principales fédérations et associations professionnelles concernées par la production, la transformation et l'utilisation des oléagineux et des plantes riches en protéines.

La nouvelle organisation, Terre Univia, a pour **mission** le développement et l'utilisation des cultures oléagineuses et protéagineuses, dans un esprit de concertation permanent entre les différentes familles professionnelles et de mobilisation des Pouvoirs publics.² Elle participe au développement de la filière,

¹ L'ONIDOL regroupait les principales fédérations et associations professionnelles concernées par la production, la transformation et l'utilisation des oléagineux notamment: le colza, l'olive, le lin, le soja et le tournesol.

² Conformément à ses statuts, l'interprofession a pour missions de : (i) Concourir et participer à l'organisation et au développement du marché des oléagineux (graines et fruits), et des plantes riches en protéines : légumineuses à graines (pois, féverole, lupin, légumes secs, etc.), luzerne déshydratée, etc ; (ii) Harmoniser équitablement le développement et la production, des moyens de production, de commercialisation et de la transformation des produits en contribuant à la connaissance et à la transparence du marché. Promouvoir entre ses membres une politique de concertation, en particulier par la conclusion d'accords interprofessionnels pouvant être étendus par l'autorité administrative compétente ; (iii) Favoriser la mise en œuvre de disciplines de qualité et d'identification des produits (et notamment l'élaboration de normes, labels, indications géographiques, appellations d'origine, etc.) ; (iv) Favoriser, dans le cadre d'une stratégie de développement durable, l'innovation pour la production, la commercialisation, la transformation et l'utilisation des produits, en promouvant des études, des expérimentations et des recherches appliquées sur la production et l'utilisation des produits, y compris en réalisant des investissements nécessaires à la réalisation de ces programmes ; (v) Représenter l'interprofession auprès des pouvoirs publics chaque fois qu'une action commune aura été décidée ; (vi) Renforcer la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments, en particulier par la traçabilité des produits ; (vii) Maintenir et développer le potentiel économique du secteur des produits et concourir à la valorisation alimentaire et non-alimentaire des produits ; (viii) Développer sur les marchés intérieurs et extérieurs l'information et la promotion relative aux produits ; (ix) Favoriser les démarches collectives visant à prévenir et à gérer les risques et aléas liés à la production, à la

notamment par ses actions de recherche/développement ; de promotion et communication ; d'études économiques et de suivi de marché,

Le Conseil d'Administration de cette organisation est composé de trois collèges :

- **1^{er} collège-Production** ; est représenté par la Fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et des Protéagineux (FOP) ; l'Organisation des Producteurs de Grains (OPG) ; l'Association Nationale des Multiplicateurs de Semences Oléagineuses (ANAMSO), et la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS)
- **2^{ème} collège - Commercialisation**, est représenté par les Métiers de Grain (COOP DE France) ; la Fédération du Négoce Agricole (FNA) ; le Syndicat National du Commerce Extérieur des Céréales, Graines, Légumes secs, Produits Oléagineux et Dérivés (SYNACOMEX), la Déshydratation (COOP DE France) ; et l'Union Française des Semenciers (UFS).
- **3^{ème} collège - Transformation / conditionnement** est représenté par le Groupement des Transformateurs d'Oléagineux Métropolitains (GTOM) ; le Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale (SNIA) ; la Nutrition animale (COOP DE France) ; la Déshydratation (COOP DE France) ; et le Groupe d'Etudes et de Promotion des Protéines Végétales (GEPV).

Les ressources de Terre Univia proviennent, conformément à ses statuts, de plusieurs origines :

- les cotisations versées directement par les membres,
- les cotisations rendues obligatoires dans les conditions prévues par l'article L632-6 du Code rural et de la pêche maritime,
- les subventions susceptibles d'être accordées pour un programme de recherche ou de promotion,
- les produits des activités de valorisation des travaux conduits par l'interprofession, tels que redevances ou licences sur brevets, etc.
- toute autre ressource autorisée par la loi.

► **Terres Inovia**

L'organisation, **Terres Inovia**, issue du rassemblement du **CETIOM**³ et du service technique de **l'UNIP**, joue le rôle d'institut technique de recherche et développement des professionnels de la filière des huiles protéines végétales et du chanvre. Elle a pour **mission** d'améliorer la compétitivité économique des oléagineux, des protéagineux et du chanvre industriel, en adaptant la production au contexte économique, aux exigences réglementaires et aux demandes sociétales.

Ses programmes visent à optimiser la production de graines ; à valoriser les produits et à diversifier les débouchés. Il s'intègre dans le cadre d'une interprofession vivante, visant la promotion des produits finaux de la filière : l'huile ; les tourteaux ; les graines et les fibres. Sur le terrain, Terres Inovia assure un lien avec les producteurs grâce à son réseau d'expérimentation et d'experts.

commercialisation, à la transformation et à la distribution de produits, notamment des aléas et risques sanitaires, phytosanitaires et environnementaux.

³Le CETIOM, (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains) était un institut technique de recherche appliquée et recherche développement en agriculture. Créé en 1957, succédant au GIOM, le CETIOM conduisait des recherches sur les productions oléagineuses françaises et, à partir de 2010, sur le chanvre industriel. Les principales productions concernées étaient: le colza, le tournesol, le soja, le chanvre, et le lin oléagineux. Son financement principal était la CVO (cotisation volontaire obligatoire), une taxe parafiscale prélevée sur chaque récolte.

Ses recherches s'appuient sur 9 stations et unités d'expérimentations. Placé à Grignon, ce service technique spécialisé dans la valorisation et la transformation des graines à Pessac dispose d'un laboratoire d'analyse des graines ; d'un laboratoire d'entomologie ; de pathologie et de biologie moléculaire et de 12 bureaux régionaux de développement qui assurent sur le terrain le diagnostic et l'appui aux producteurs.

Les ressources de Terres Inovia proviennent de :

- Fonds interprofessionnels, résultant d'une participation directe des producteurs d'oléagineux et de protéagineux par le biais d'une CVO (cotisation rendue obligatoire par l'Etat) et une participation des producteurs de la culture du chanvre, via l'interprofession Interchanvre.
- Fonds privés : des contrats de recherche avec les industriels du secteur.
- Fonds publics : des contrats de recherche et développement publics (Commission européenne, ministères français, régions) et
- Fonds (CASDAR) un financement du ministère de l'Agriculture,

► **La fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et Protéagineux (FOP)**

La FOP est une association spécialisée de la FNSEA, créée en 1990 de la fusion de l'Association Générale des Producteurs d'Oléagineux AGPO (1945) et de l'Association Française des Producteurs de Plantes Riches en Protéines AFPP (1973). Elle représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin, oléagineux, olive, ..) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins..)⁴. Cette organisation réunit près de 100 000 producteurs. La FOP rassemble la plupart des producteurs et se considère à cet effet représentatif des producteurs. A noter qu'une partie des producteurs appartient à d'autres organisations reconnues aussi les offices nationaux mais elles ne le sont pas au sein de l'interprofession.

La mission principale de la FOP est de défendre et promouvoir les intérêts des producteurs tant au niveau local que national ou encore européen et international, et servir d'interface vis-à-vis des pouvoirs publics pour discuter de toutes les questions concernant le secteur. La FOP ne fournit pas de services directs auprès des producteurs. Elle assure néanmoins un service d'information syndicale via les organismes de relais au niveau régional. Cette mission s'appuie aussi sur la capacité de conforter et pérenniser l'acte de production en lien très étroits avec l'Institut technique Terres Inovia et les actions de recherche et de développement portées par l'interprofession Terres Univia.

Les ressources de la FOP proviennent à plus de 80% des cotisations des adhérents (non obligatoires), fixées depuis 2013, à ,40 €/t pour les graines oléagineuses et protéagineuses et à 1,53 €/t pour l'huile d'olive. Ces cotisations sont prélevées via les organismes stockeurs qui servent de relais et qui collectent les contributions.

► **La Société de Financement (SOFIPROTEOL)**

SIFIPROTEOL, société de financement et de développement, est un pôle du Groupe Avril, qui intervient dans les filières des huiles et des protéines, en accompagnant sur le long terme les entreprises de la filière afin de consolider leurs fonds propres lors d'opérations de développement ou d'investissements visant à accroître leur compétitivité.

⁴ Elle est née de la fusion en 1990 de l'AGPO (Association générale des producteurs d'oléagineux créée en 1945) et de l'AFPP (Association française des producteurs de protéagineux créée en 1973)

Les solutions de financement proposées par SIFIPROTEOL vont du crédit aux fonds propres et accompagnent le développement et l'innovation à tous les stades des filières agro-industrielles et agroalimentaires : de l'amont des productions agricoles (semences, génétique, agrofournitures, etc.) à l'aval (secteurs agro-industriel et agroalimentaire) en passant par les organismes collecteurs et la première transformation.

► *Autres acteurs institutionnels*

PROLEA est une plate-forme de promotion et de communication de la filière française des huiles et protéines végétales. Elle ne possède pas de statut juridique. Les institutions qui font partie de PROLEA sont la FOP, Terre univia et Terre inova

AGROPOL (Association pour le développement international des oléagineux et protéagineux) est une petite structure en charge de la coopération internationale de la filière et qui s'appuie sur les ressources de toute la filière..Elle est chargée de la promotion des cultures oléagineuses à l'international. Elle a été créée par l'ensemble des acteurs de la filière française des huiles et des protéines végétales, en particulier les structures interprofessionnelles

AGROPOL a pour missions : (i) la promotion des filières oléo-protéagineuses (cultures, produits, organisations), (ii) l'appui au développement agronomique, industriel et à la structuration des filières, et (iii) la veille, étude de filières, et connaissance des marchés.

AGROPOL est financé par les institutions qui le composent.

France – Historique de la filière oléo-protéagineuse

- 1945** Création par les producteurs de l'AGPO (l'Association Générale des Producteurs d'Oléagineux).
- 1962** Suppression par l'Europe des droits de douanes sur les graines et tourteaux de soja (accords du GATT).
- 1970** Controverse de « l'acide érucique » : la consommation d'huile de colza s'effondre.
- 1972** L'INRA met au point de nouvelles variétés de colza ; la reconversion complète sera effective en 1977.
- 1973** Embargo sur les exportations américaines de soja qui se traduisent par une hausse des cours, mettant en avant la dépendance européenne croissante aux protéines végétales
- 1973** Création par les producteurs de l'AFPP (Producteurs de Plantes Riches en Protéines).
- 1974** Lancement d'un plan protéines français.
- 1976 – 1978** Création de l'UNIP et création de l'ONIDOL.
- 1983** Création de SOFIPROTEOL, à l'initiative des producteurs et abondée par des CVO.
- 1990** Fusion de l'AGPO et de l'AFPP pour devenir la FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux).
- 1992** Accords Blair House et réforme de la PAC qui crée la jachère industrielle.
- 1999** Alignement des aides des oléo-protéagineux sur celles des céréales.
- 2002** Plan de relance des oléagineux.
- 2011** Agrément sur le schéma volontaire 2BsVs.
- 2015** Réorganisation de la filière :
Fusion de l'UNIP et de l'ONIDOL qui deviennent **Terres Univia**,
Le CETIOM et le service technique de l'UNIP deviennent **Terres Inovia**,
SOFIPROTEOL devient Groupe Avril avec un pôle Sofiprotéol société de financement et de développement ;
Création de Terres Oléopro.

Source : Site FOP : <http://www.fopoleopro.com>

5.1.2.L'organisation de la filière des oléo protéagineux au Maroc

5.1.2.1. Le contexte

La filière des oléagineux au Maroc se caractérise par :

- Un développement des oléagineux dominé par les cultures desoja, de colza et des olives.
- Une forte progression de la production des oléagineux, à partir de 2013, avec le lancement du plan vert. ⁵Les rendements des cultures ont pu atteindre une moyenne 18 q/ha pour le Tournesol et de 20 q/ha pour le Colza. La production de tournesol a assisté à une croissance annuelle moyenne de 57%, passant de 2 800 tonnes en 2012 à plus de 22 000 tonnes en 2015. La récolte de tournesol attendue pour 2016 avoisine les 45 000 tonnes.
- Des progrès remarquables dans les cultures oléagineuses, obtenus grâce à : (i) la mise à la disposition des agriculteurs d'un dispositif multipartite incluant l'ensemble des facteurs de production nécessaires à la filière , (ii) l'octroi par le Crédit Agricole de crédits à conditions avantageuses , garantis par la fédération des oléagineux (FOLEA), (iii) la mise en place des assurances climatiques, (iv) la distribution de semences certifiées par la Société Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS), pour le transfert du progrès génétique afin d'améliorer la productivité et la qualité des récoltes oléagineuses , (v) une importante remise (40%) sur les prix des semences sélectionnées a également été négociée auprès des semenciers européens afin d'assurer une disponibilité rapide de graines de haute qualité ; (vi) des progrès accomplis en termes d'agrégation agricole, de recherche & développement des oléagineux, ainsi que les systèmes d'accompagnement et d'encadrement mis à disposition des agriculteurs ; (vii) un engagement clair du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, (viii) une participation active des principaux acteurs publics et privés, (ix) une implication d'un partenaire étranger (FOP), et(x) la signature d'un contrat programme en 2013

La filière des protéagineux au Maroc se caractérise par :

- La culture des légumineuses alimentaires sur une superficie de 373.000 Ha en 2014, dont la moitié est consacrée à la fève. Le reste, en quantité à peu près équivalente, par le pois chiche, la lentille et le petit-pois
- Une tendance à la baisse de ces cultures sur la longue période en termes de superficie et de production sous l'effet à la fois des conditions climatiques défavorables, mais surtout sous l'effet de la réduction des prix induite par la libéralisation du secteur.
- Un encadrement de la filière fait indirectement à travers l'Office National des Céréales

5.1.2.2. L'encadrement de la sous-filière Légumineuses à graine et Légumineuses fourragères

Les cultures des légumineuses à graine et des légumineuses fourragères sont suivies par le l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (ONICL)

⁵A rappeler que le **plan vert** avait retenu comme objectifs à l'horizon 2020, pour la filière des oléagineux: (i) le passage des surfaces de tournesol et de colza de 44 000 à 127 000 hectares (dont 85 000 ha de tournesol et 42 000 ha de colza), (ii) la production de 150 000 t de graines de Tournesol et 82 000 t de graines, de Colza, (iii) une production totale de 95 000 t d'huile brute, et (iv) la satisfaction des besoins en huile à hauteur de 20% et de 15% en tourteau

L'ONICL, créé en 1937, est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ses principales missions s'attellent au suivi de l'état d'approvisionnement du marché en céréales, légumineuses et dérivés et à l'organisation du marché. Ses principales fonctions sont axées sur: (i) **l'organisation du marché** (Etude des projets de textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'organisation du marché, Constitution d'un stock de sécurité en céréales, Réalisation des opérations particulières d'importation et d'exportation); (ii) **l'information** (Gestion d'un système d'information sur les marchés intérieur et extérieur des céréales et des légumineuses à même d'aider à la prise de décision, aussi bien pour les opérateurs privés, que pour l'Administration; Elaboration d'études sur les filières des céréales et des légumineuses); et (iii) **la promotion de la filière** (Assistance technique pour la modernisation des entreprises de la filière; Encouragement à la création d'associations professionnelles au sein de la filière).

Dans la pratique, l'essentiel de l'effort est consacré aux céréales. Très peu sont les actions menées en faveur des Légumineuses en dehors du suivi des campagnes.

Il y a lieu de noter par ailleurs la diversité des organisations professionnelles opérant dans le secteur des céréales, dont certaines d'entre elles étendent leurs activités aux légumineuses. Cependant, ces acteurs ne parviennent pas encore à donner corps de manière spécifique à la sous-filière des légumineuses étant donné le faible niveau de la production de ces cultures et à leur rattachement aux cultures céréalières considérées plus stratégiques.

Maroc - Le principales organisations professionnelles concernées par les cultures des légumineuses

Au niveau de l'amont agricole de la filière :

- l'Association Nationale des Producteurs des Céréales et des Légumineuses (ANPCL);
- l'Association Marocaine des Multiplicateurs de Semences (AMMS) regroupant les multiplicateurs de semences et particulièrement les semences céréalières.
- la Fédération Interprofessionnelle des Activités Céréalières (FIAC). Cette organisation, créée en mars 2010, est appelée à jouer non seulement un rôle de coordination, de rapprochement et d'orientation stratégique pour l'ensemble des opérateurs intervenant dans la filière, mais également un rôle d'interface entre la profession et l'administration pour tous les aspects transversaux de la filière.

Au niveau de l'approvisionnement en intrants et collecte/stockage :

- les sociétés de fourniture d'intrants et de matériel agricole sont organisées dans le cadre d'associations professionnelles à savoir : l'Association Professionnelle des Négociants Importateurs, Formulateurs et/ou Fabricants d'Engrais au Maroc (ANIFFE), l'Association des Marchands Importateurs du Matériel Agricole (AMIMA), Association Marocaine des Semences et Plants (AMSP), l'Association Nationale des Entreprises Marocaines d'Importation, de Formulation et de Distribution des Produits Phytosanitaires (ASMIPH) et Crop Life Maroc (Produits Phytosanitaires);
- la Fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses (FNCL) regroupant les commerçants céréalières,
- les Coopératives Agricoles Marocaines (CAM) et leur Union (UNCAM) et
- les sociétés de négoce.

Au niveau de l'aval :

- la Fédération Nationale de la Minoterie (FNM) et la Fédération Nationale de la Boulangerie et Pâtisserie (FNBP).
- un Comité Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (CICL) a été créé dans l'objectif de mettre en place un cadre interprofessionnel de concertation et d'échanges d'informations sur les activités céréalières et des légumineuses.

5.1.2.3. L'encadrement de la sous-filière oléagineux

Contrairement aux légumineuses alimentaires et fourragères, la filière des oléagineux bénéficie d'une meilleure visibilité et une meilleure intégration.

Les principaux acteurs de la filière sont :

- Les agriculteurs : Ils sont organisés dans d'anciennes structures de la forme de coopératives de stockage et de commercialisation des céréales ; d'associations d'agriculteurs et de chambres d'agriculture. Ces agriculteurs souffrent encore de la faible rentabilité de leurs activités et sont de moins en moins structurés.
- Les unités de trituration et de raffinage : Elles sont peu nombreuses et sont dominées par Cristal Lesieur, suite au rachat par SOFIPROTEOL de la principale entreprise du secteur.
- Les collecteurs : Cette activité est marquée par l'intervention de la COMAPRA (société publique) qui a en charge la collecte du tournesol et administre les subventions aux producteurs
- FCG : opérateurs nationaux de trituration et importateurs.
- Les circuits « informels » interviennent uniquement pour le marché de bouche
- Autres partenaires : les Banques (Crédit Agricole) ; les Assurances ; les Semenciers, etc.

Les principales organisations professionnelles présentes dans la filière sont :

- La Fédération Interprofessionnelle des Oléagineux (FOLEA) : Elle fut créée en 2001, pour piloter les programmes de recherche développement et mettre en place les processus de concertation pour élaborer les accords interprofessionnels. FOLEA est actuellement présidée par le Directeur Général de Lesieur Cristal.
- L'association nationale des producteurs de tournesol (ASPOT), créée en 1960 au niveau national, regroupe 6 associations régionales. Positionnée sur la filière industrielle, elle s'occupait par le passé de fournir les semences et autres intrants aux producteurs et de gérer les avances sur récolte. Cette association percevait dans le passé une cotisation prélevée sur le prix de vente aux industriels et collectée la COMAPRA. Avec la libéralisation et l'arrêt du système de subvention pour son financement⁶, l'ASPOT est en crise profonde.. Dans la perspective de libéralisation de la collecte, il existe un enjeu pour les coopératives d'intégrer ce segment. (A vérifier)
- Les Semenciers (AMSP) :
- La Fédération des Corps Gras rassemble les opérateurs nationaux de trituration et les importateurs, essentiellement dominé par le groupe Lesieur. Les réseaux de collecte et de distribution alimentent le marché domestique des graines de bouches.
- Le Centre Technique Interprofessionnelle des Oléagineux (CETIO) : Dédié à la Recherche Développement. Ce centre est géré par une association rassemblant la COMAPRA, la FCG, l'ASPOT, les Semenciers (AMSP) :

La filière des oléagineux au Maroc avait connu des difficultés liées à sa rentabilité, à une structuration des agriculteurs insuffisante, faible visibilité de la filière ; problèmes de la collecte ; suppression des subventions, l'inactivité des organisations professionnelles, ...

Les mesures prises ces dernières années dans le cadre du plan vert visent précisément à lever ces contraintes.

Parmi les principales initiatives à souligner, il y a :

⁶ La COMAPRA a cessé la prise en charge du dispositif de cotisation pour le compte de l'ASPOT

- **Le contrat-programme** signé entre le ministère de l'Agriculture et la Fédération interprofessionnelle des oléagineux du Maroc (FOLEA) qui ambitionne de recréer la filière.
- **L'appui à la création d'associations professionnelles** de producteurs de plantes oléagineuses pour favoriser l'émergence d'interlocuteurs qualifiés.
- **L'agrégation des producteurs par l'industrie.** Le plan vert incite les industriels à établir des contrats de production avec les agriculteurs moyennant une assistance financière du ministère de l'Agriculture. Les industriels fourniraient un appui technique et les intrants requis, en contrepartie, les agriculteurs s'engageraient à livrer leur production aux industriels.

Les progrès enregistrés butent encore sur la question de l'ajustement du paiement compensatoire pour le tournesol et son extension au colza. Un débat en cours porte notamment sur deux questions :

- Comment financer le paiement compensatoire dans un environnement caractérisé par la liberté des prix et l'absence d'intervention de la caisse de compensation ?
- Comment mobiliser ce financement sans passer par les droits de douane à l'importation (solution non envisageable avec les accords commerciaux signés) ?

Maroc - Plan vert – Filière oléagineux : Quelques repères

PARTIES SIGNATAIRES Gouvernement • Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime • Ministère de l'Économie et des Finances • Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique • Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance. Profession • Fédération Interprofessionnelle des Oléagineux (FOLEA)

FILIÈRE CULTURES OLÉAGINEUSES Coût d'investissement : 421 Millions Dhs (État : 117 Millions Dhs) Durée : 2013- 2020

CONSISTANCE DU PLAN D'ACTION • Extension des superficies. • Intensification et amélioration de la productivité à travers l'adoption d'itinéraires techniques adaptés, l'encadrement technique, la formation et le conseil agricole. • Mise en place d'une assurance contre les effets des calamités naturelles. • Développement des projets d'agrégation. • Amélioration des conditions de collecte, d'agrégation et de paiement. • Mise à niveau et modernisation de l'outil industriel. • Mise en place d'un accord interprofessionnel entre les producteurs et les tritrateurs. • Encadrement et renforcement des capacités des associations provinciales et régionales des producteurs et de leur fédération. • Mise en place d'un cadre de concertation et de coordination entre les différents intervenants. • Mise en place d'un programme de recherche appliquée, d'encadrement et de formation professionnelle adapté aux besoins de la filière.

APPUI ET INCITATIONS DE L'ÉTAT • Instauration d'aides spécifiques à la filière dans le cadre du FDA : - Matériel agricole spécifique aux cultures oléagineuses - Aide de 10% du coût de l'investissement relatif à l'installation d'unités de stockage des graines oléagineuses et à la modernisation des unités de valorisation de la production. • Garantie d'un prix minimum d'achat pour les producteurs. • Conclusion d'une convention sur la recherche-développement avec la FOLEA. • Mise en place de l'assurance multirisque climatique. • Instauration de la subvention forfaitaire pour l'agrégation

5.1.3. Typologie de l'intervention des interprofessions dans quelques pays

Les groupements interprofessionnels (GIP), inspirés de l'expérience française, ne constituent pas la seule forme d'organisation interprofessionnelle opérant dans les secteurs agricoles et agro-alimentaire dans le monde. D'autres formes d'organisation existent sous d'autres cieux. Une forme bien originale, développée au Canada, est connue sous le nom de Tables filières. Ces tables filières sont définies comme des tables rondes

Le tableau de la page suivante synthétise les expériences de la France, des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud et du Canada et montre des points communs entre ces quatre modèles portant notamment sur :

- La similitude des objectifs visant l'impulsion d'une organisation des filières d'appartenance
- La recherche d'une légitimité par des tentatives de reconnaissance ; soit par la loi associative ; soit par voie réglementaire
- Des analogies d'objet ou des missions poursuivies notamment par rapport à certaines fonctions telles la concertation entre les professions ; la promotion de la qualité des produits ; la mise en œuvre des mécanismes d'information sur les prix...etc..
- La structuration ou l'organisation de ces interprofessions autour des organes d'orientation (Assemblée générale et assemblée des membres) et des organes de représentation et d'exécution

Les points de divergence portent surtout sur :

- La diversité des statuts : de type associatif ou type réglementaire
- La diversité des acteurs : acteurs directs et indirects, ou seulement acteurs directs
- Le degré d'implication des pouvoirs publics : fort dans le cadre des Tables filières et faible dans les comités interprofessionnels
- Les divergences d'approche de l'interprofession. Responsabilité du fonctionnement incombe aux organes statutaires (dans le cadre des comités interprofessionnels). Responsabilité des organisations membres (dans le cas des Tables Filières)

Comparaison schématique de différents types d'organisations interprofessionnelles

	France	États-Unis	Afrique du Sud	Canada
Statut juridique	Association à but non lucratif	Association à but non lucratif	Organisation à but non lucratif	Aucun
Critères de reconnaissance fixés par les pouvoirs publics	Oui	Non	Oui	Oui
Possibilité de faire étendre les décisions de l'organisation à l'ensemble de la filière	Oui	Non	Oui	Oui
Membres	Associations ou syndicats représentatifs des professions	Associations ou syndicats représentatifs des entreprises individuelles	Individus représentant les acteurs, dont les salariés et les consommateurs	Individus représentant les professions et organismes concernés par le secteur
Représentativité de toutes les professions membres dans l'instance décisionnelle	Obligatoire pour être reconnue par les pouvoirs publics	Non	Nécessaire pour l'extension des décisions	Décidée par les membres en fonction de l'enjeu à traiter
Secteur d'activité des membres	Défini par l'acte fondateur de l'organisation	Pas de limitation	Défini par l'acte fondateur de l'organisation	Décidé par les membres en fonction de l'enjeu à traiter
Parité entre professions dans l'instance décisionnelle	Obligatoire pour être reconnue par les pouvoirs publics	Non	Non	Non
	France	États-Unis	Afrique du Sud	Canada
Mode de décision	Unanimité pour extension	Vote majoritaire	Vote à la majorité des 2/3 des membres et du tonnage total	Concertation
Financement de l'organisation d de la filière.	Prélèvement obligatoire sur le chiffre d'affaires de l'ensemble de la filière Cotisations des membres Prélèvements volontaires des membres	Cotisations des membres Prélèvements obligatoires	Cotisations des membres Prélèvements obligatoires Prélèvements volontaires	Pas de fonds propres

Source : Les organisations interprofessionnelles : un outil répandu de gestion des filières - CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE – n° 31 - Juin 2011

5.2. Expérience nationale

5.2.1. L'organisation de quelques filières agro-industrielles en Tunisie

Les principales filières agricoles et agro-alimentaires sont encadrées en Tunisie soit par des offices, soit par des groupements interprofessionnels (GIP). L'Office régule, achète et vend, alors que le GIP régule, conseille et oriente.

La loi 93-84 du 26 juillet 1993, relative aux groupements interprofessionnels dans le secteur agricole et agroalimentaire, modifiée par la loi 2005-16 du 16 février 2005, définit le groupement comme personne morale d'intérêt économique public, doté de la personnalité civile et d'autonomie financière, auquel

adhérent des personnes physiques et morales ayant la qualité de producteurs, de transformateurs ou d'exportateurs des produits concernés.

Le groupement est placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques et administré par un conseil d'administration constitué de douze membres dont le tiers des membres représente l'administration à savoir : (i) le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, (ii) le Ministère du Commerce et de l'Artisanat, (iii) le Ministère des Finances, et (iv) le Ministère de l'Industrie, et de la Technologie. Les huit membres restants représentent la profession, à savoir l'UTAP et l'UTICA ;

Jusqu'en 2016, on dénombre en Tunisie six GIP opérationnels ; opérant dans les secteurs Fruits et Légumes, Conserves, Produits halieutiques, Produits avicoles et cunicoles et Lait et viandes.

S'agissant des missions, les groupements ont des missions communes fixées par la loi susmentionnée, portant notamment sur la coordination, la concertation, la régulation, la promotion des exportations et la collecte et la diffusion de l'information. Ils ont aussi des missions spécifiques fixées par leurs statuts.

La possibilité de formuler des missions spécifiques introduit une certaine souplesse dans cette forme d'organisation de l'interprofession.

S'agissant de la gouvernance, le groupement interprofessionnel est administré par un conseil d'administration dont le tiers des membres représente l'administration (ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, ministère du commerce et de l'artisanat, ministère des finances, ministère de l'industrie, de l'énergie et de la PME), le reste représente la profession. Ce conseil élit parmi ses membres représentant la profession et par alternance entre les membres représentant la profession agricole et les membres représentant la profession industrielle et commerciale.⁷

L'implication des pouvoirs publics donne de la crédibilité aux groupements interprofessionnels, mais réduit considérablement leur indépendance.

S'agissant du financement, le groupement dispose d'un budget propre arrêté annuellement, et qui comprend :

- En recettes : (i) des produits de la taxe fiscale prévue à **l'article 12 de la loi n° 93-84 du 26 juillet 1993**, (ii) les revenus de ses activités, (iii) les dons et legs, (iv) les contributions de toute nature que le groupement pourrait percevoir de ses adhérents, (v) les excédents disponibles des exercices antérieurs, (vi) toutes autres ressources qui peuvent lui être affectées en vertu des lois et règlements en vigueur.
- En dépenses : (i) les frais de fonctionnement du groupement, (ii) les dépenses d'investissement du groupement, et (iii) les dépenses d'intervention du groupement au titre de la réalisation de ses missions.

Les principaux enseignements tirés de l'expérience des groupements interprofessionnels en Tunisie pouvant concerner la filière des oléo-protéagineux sont les suivants :

- Il s'agit d'une forme d'organisation à priori adaptée, dans le contexte tunisien actuel.

⁷ Décret n° 2005-2872 du 24 octobre 2005, portant approbation de la modification des statuts-type des groupements interprofessionnels dans le secteur agricole et agroalimentaire tel qu'approuvé par le décret n° 94-1165 du 23 mai 1994.

- Il y a eu une tendance aux fusions pour exploiter les avantages des économies d'échelle et de réduction des coûts d'exploitation. Ce fût le cas des fusions entre les groupements des Fruits (GIAF), Dattes (GID), et Vins (GIVI) ;et entre ceux du Lait et Viandes rouges.
- Les groupements disposent déjà d'un financement minimum à partir des dotations de l'Etat ce qui leur permet une certaine pérennité.
- Le groupement joue un rôle de premier plan dans la structuration de la filière en se présentant comme interlocuteur privilégié vis-à-vis des opérateurs et vis-à-vis de l'administration.
- Les principales limites de cette forme d'organisation tiennent : (i) à la forte dépendance des pouvoirs publics, (ii) la rigidité relative dans son fonctionnement, notamment pour ce qui concerne la représentativité des professionnels, (iii) la faible représentativité des différents métiers représentés dans la filière,
- Les avantages concernent surtout : (i) la tenue de réunions entre ces membres permettant de traiter des problèmes communs,(ii) la disponibilité de relais régionaux, permettant de faire remonter pour chaque région concernée par le produit, les contraintes et opportunités spécifiques, et d'assurer une ouverture « démocratique » à la vie de l'interprofession, (iii) des mandats et responsabilités clairement affichées, hors de la tutelle de l'Etat, qui permettraient à l'interprofession de prendre des décisions applicables à la filière.

5.2.2. L'organisation actuelle de la filière oléoprotéagineuse en Tunisie

5.2.2.1.Schéma d'organisation de la filière

Le terme filière ne s'applique pas actuellement pour caractériser le fonctionnement du secteur oléoprotéagineux tunisien. En effet, ce secteur est composé de plusieurs maillons (producteurs, collecteurs, transformateurs, distributeurs...) relativement déconnectés et présentant souvent des intérêts contradictoires générant parfois des situations conflictuelles qui ont des répercussions négatives sur le secteur.

Ces différents maillons souffrent également d'un manque de structuration interne entravant le développement du secteur. Ceci se manifeste à différents niveaux tels que :

- L'émiettement des agriculteurs et l'absence de groupements rendant difficile la conduite d'actions structurantes pour améliorer les performances à ce niveau.
- Les perturbations, mêmes ponctuelles, constatées au niveau de la commercialisation entre les différents maillons de la chaîne
- Le manque de coordination entre les producteurs, entraînant, soit le bradage, soit la montée artificielle des prix, ce qui expose tout le secteur à des risques spéculatifs graves.

a) Au niveau des maillons de la filière

- **Contraintes liées à la production**
 - Accès difficile aux intrants : engrais, semences, fongicides
 - Insuffisance de maîtrise des itinéraires techniques de productions
 - Insuffisance de vulgarisation pour des semences adaptées
 - Insuffisance organisationnelle des producteurs
 - Problème d'accès au crédit : manque de garantie, coût/taux d'intérêt élevé du crédit
 - Problème de prix rémunérateur (minimum garantie)
 - Problème de récolte et post- récolte (impureté, stockage/conserver)

- **Contraintes liées à la transformation**
 - Problème de qualités variétales
 - Concurrence déloyale de certains produits importés
 - Volatilité des prix (approvisionnement)
 - Manque de respect des contrats
 - Manque de maîtrise des technologies de transformation (légumineuse à graine)
 - Problèmes de marketing
 - Problème de garantie (production, transformation et commercialisation)
 - Difficultés d'accès au marché
 - Méconnaissance de l'avantage des produits transformés

- **Contraintes liées à la commercialisation**
 - Instabilité et manque d'entente sur les prix
 - Problème d'écoulement
 - Manque de communication ;
 - Insuffisance de la promotion des produits transformés
 - Problèmes de qualité et d'impureté
 - Faibles capacités d'autofinancement des acteurs et difficultés d'accès aux crédits
 - Faible contractualisation des transactions

b) Contrainte liées à l'organisation et la gestion de la filière

- Absence de concertation et de coordination entre les acteurs des filières
- Absence d'une vision stratégique claire. Les visions et les approches de la filière sont très différentes d'un acteur à l'autre selon ses priorités. Elles sont parfois antagonistes.
- Absence d'un dispositif de pilotage fédérateur et avec des prorogatives réelles. En effet, chaque acteur travaille sur un ou plusieurs axes en l'absence d'une vision globale partagée.
- Faible niveau d'organisation des producteurs
- Opacité des marchés des produits oléoprotéagineux : Le système d'information sur les marchés agricoles a toujours privilégié les filières céréalières au détriment des autres spéculations qualifiées de cultures de diversification.
- Difficulté d'accès des acteurs au financement.

Le renforcement de l'organisation et la professionnalisation des acteurs permettront d'impulser un développement durable de la filière. La présence d'organisations professionnelles fonctionnelles, représentatives et dynamiques contribuera à la promotion des intérêts des acteurs, leur représentation, le contrôle et la sanction des mauvaises pratiques dans la filière.

5.2.2.3. Missions attendues des organisations professionnelles et interprofessionnelles

La fonction principale de l'interprofession est de coordonner les actions des organisations faïtières et ainsi de trouver des solutions pertinentes aux problèmes rencontrés au niveau de chaque maillon de la chaîne. Elle doit veiller à fournir des outils et de l'encadrement technique pouvant faciliter le développement du secteur, professionnaliser les différents acteurs dans le domaine de la production, du stockage, de la transformation et du commerce et enfin œuvrer pour avoir une accréditation internationale.

Les principaux problèmes évoqués dans les différents maillons de la filière et qui peuvent être résolus par une meilleure organisation des acteurs ou par une concertation en Interprofession sont les suivants :

➤ PRODUCTION

Contraintes identifiées	Solutions à trouver par l'interprofession
Accès difficile aux intrants : engrais, semences, fongicide...	Organisation des producteurs
	Achat groupé/centrale d'achat
	Faciliter l'accès au crédit (alléger garantie, caution mutuelle)
	Appui à la recherche (soutenir les chercheurs pour la production et la vulgarisation des semences d'oléoprotéagineuses)
	Développement d'un partenariat entre les fournisseurs d'intrants et les producteurs
	Octroi de subventions à l'acquisition de semences
Insuffisance de maîtrise des itinéraires techniques de production	Renforcer le partenariat avec la recherche
	Développer des stratégies d'information (ex: site Web)
	Sensibilisation et vulgarisation sur les techniques de production
Insuffisance organisationnelle des producteurs	Renforcement des organisations existantes et stimulation de l'émergence de nouveaux regroupements
Problème d'accès au crédit : manque de garantie, coût/taux d'intérêt élevé du crédit	Caution solidaire
	Fonds de garantie courant
	Mise en place d'un fonds national oléoprotéagineuse
	Warrantage (garantie par les stocks)
Problème de prix rémunérateur (minimum garantie)	Mise en marché collective
	Renforcement de la collecte primaire
	Négociation du prix planché
	Contractualisation
Aléas climatiques	Utilisation de techniques & technologies appropriées (semences adaptées, etc.)
	Développement de l'irrigation

Problème de récolte et post- récolte (impureté, stockage/conservation)	Suivi et respect des normes de qualité
	Diffusion des normes de qualité
	Renforcement en équipements/infrastructure post- récolte et conditionnement
Problèmes de solvabilité des producteurs	Mise en place des fonds de calamités
Problèmes d'organisation et d'accès au marché	Organisation de la collecte primaire
	Renforcer les capacités de stockage
	Accès au crédit et aux équipements pour la post- récolte

➤ TRANSFORMATION

Contraintes	Solutions à trouver par l'interprofession
Volatilité des prix (approvisionnement)	Concertation et négociation : prix min et prix max
	Système d'information sur le marché (SIM)
Manque de respect des contrats	Renforcement des capacités des opérateurs
	Appui conseil par le Centre d'Arbitrage et de Médiation (CAMCO)
Problèmes de qualités	Modernisation des mécanismes de production et de post récolte
	Application des bonnes pratiques de récolte et de stockage/conservation
	Modernisation des mécanismes de transformation
	Respect des normes de qualité
Manque de maîtrise des technologies de transformation	Renforcement de capacités (formation, transfert de technologies,
	Recherche d'information sur les technologies appropriées
	Maîtrise des techniques de négociation, d'acquisition
	Recherche/développement sur les technologies appropriées
	Identifier les technologies adaptées aux conditions du pays à des
Problèmes de variété	Concertation entre les producteurs et les transformateurs
	Concertation avec la recherche
	Choix des variétés adaptées à la transformation
Problèmes de marketing	Communication (publicité)
	Promotion des produits transformés
Problème de garantie (production, transformation et commercialisation)	Appui institutionnel
	Renforcement de la crédibilité du groupe
	Contractualisation
Méconnaissance de l'avantage des produits transformés	Marketing_
	Séance de dégustation
	Concours d'art culinaire
Difficultés d'accès au marché	Identification des marchés et leurs exigences (normalisation, labellisation, certification, traçabilité)
	Soutien à la création de vitrines agroalimentaires
	Protection des marchés (marques du Tunisie)

➤ **COMMERCIALISATION**

Contraintes	Solutions à trouver par l'interprofession
Problèmes de qualité et d'impureté	Formation et sensibilisation des acteurs sur le respect des normes de qualité
	Suivi de la mise en application des normes
	Concertation entre les différents maillons de la chaîne de valeur et renforcer leur rapport avec la recherche
	Faciliter l'accès aux équipements de mise en conformité
Faibles capacité d'autofinancement des acteurs et difficultés d'accès aux crédits	Mettre en place un système de garantie
	Mettre à la disposition des acteurs des taux préférentiels
	Renforcer la capacité de négociation des acteurs
	Mettre en place un mécanisme de suivi /accompagnement des acteurs
	Favoriser la contractualisation entre les acteurs
Faible contractualisation des transactions	Sensibiliser et former les acteurs sur l'importance de la contractualisation
	Harmoniser et vulgariser les instruments de contractualisation
	Renforcer les capacités de l'interprofession en matière d'arbitrage et de suivi d'exécution des contrats

VI. STRATEGIE POUR L'ORGANISATION DE LA FILIERE OLEO-PROTEAGINEUSE EN TUNISIE

6.1. Vision et orientations stratégiques

Le plan stratégique pour la filière oléoprotéagineuse est préparé sur la base des recommandations des ateliers de réflexions organisés avec les acteurs et institutions sur :

- la vision, scénarios et objectifs stratégiques pour le développement de la filière oléoprotéagineuse (Atelier de réflexion n°1 organisé le jeudi 28 janvier 2016)
- la stratégie de développement des oléagineux (Atelier de réflexion n°2 organisé le mardi 09 février 2016)
- la stratégie de développement des protéagineux (Atelier de réflexion n°3 organisé le jeudi 11 février 2016)
- la stratégie de restructuration de la filière oléoprotéagineuse (Atelier de réflexion n°4 organisé le mardi 16 février 2016)

Ces ateliers ont permis aux acteurs de définir une vision de la filière, dont l'objectif est de renforcer l'organisation et la professionnalisation des acteurs pour impulser un développement durable de la filière.

Pour concrétiser cette vision, 3 axes stratégiques seraient à adopter :

- **Axe1 : Organisation et structuration des acteurs de la filière**

La filière oléoprotéagineuse souffre d'un manque de structuration interne entravant le développement du secteur. Ceci se manifeste à différents niveaux tels que :

- L'émiettement des agriculteurs et l'absence de groupements rendant difficile la conduite d'actions structurantes pour améliorer les performances à ce niveau.
- Le nombre élevé d'intervenants dans le secteur et leur dispersion compromettant l'efficacité des actions menées.
- Le manque de coordination entre les opérateurs, entraînant, soit le bradage, soit la montée artificielle des prix, ce qui expose tout le secteur à des risques spéculatifs graves.
- Le manque de coordination perçu au niveau du rôle joué par les institutions intervenantes dans le secteur.
- Les perturbations constatées au niveau de la commercialisation entre les différents maillons de la chaîne.

Ceci implique le besoin de fédérer tous les intervenants du secteur dans une organisation type «Filière» qui nécessite une structuration à deux niveaux :

- Le niveau opérationnel : en structurant les différentes catégories d'intervenants professionnels et en favorisant des alliances ou des intégrations verticales entre elles.
- Le niveau institutionnel: en disposant d'un organisme professionnel fédérant tous les intervenants dans le secteur et assurant le pilotage des actions menées dans la filière. Cet organisme sera aussi le vis-à-vis des structures publiques en charge du secteur.

- Axe2 : Mise en place des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière

Le besoin d'appui et d'assistance technique pour toute la filière a été mis en évidence. Pour répondre à ce besoin, la stratégie envisagée articule les actions suivantes :

- Création des structures de collecte et de stockage
- Mise en place d'un dispositif de régulation et de protection des opérateurs
- Conception et mise en œuvre des programmes d'appui à la filière
- Création d'un dispositif de veille et d'information sur les prix et les Tendances
- Organisation du marché oléoprotéagineux national

- Axe 3 : Structuration du pilotage de la filière

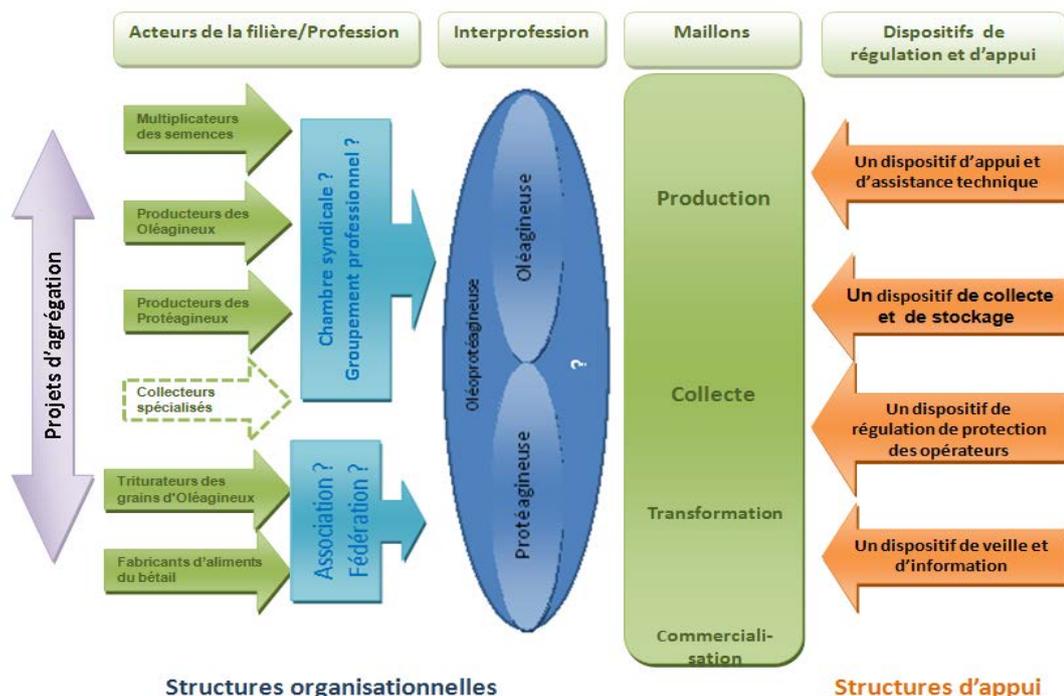
La filière oléoprotéagineuse est caractérisée par la présence de plusieurs acteurs institutionnels (du secteur public et du secteur privé) qui interviennent de près ou de loin dans le pilotage et l'encadrement de la filière.

Malgré cette multitude d'acteurs, aucun d'eux n'est responsable du pilotage de l'ensemble de la filière depuis le volet agricole jusqu'au volet commercial et de la transformation agroalimentaire. Ainsi, l'on observe parfois :

- Des chevauchements entre les interventions de certains acteurs,
- Un manque de coordination entre les différents acteurs ne permettant pas de conduire des actions de développement transversales sur toute la filière
- Parfois même, une incohérence entre les actions des chacun d'eux.

Pour cela, il serait nécessaire de revoir le mode de pilotage de l'ensemble de la filière et le rôle des différents intervenants.

La structuration proposée est illustrée par le schéma suivant : (schéma d'organisation de la filière)



6.2. Plan d'action

6.2.1. Organisation et structuration des acteurs de la filière

6.2.1.1. Organisation des agriculteurs

L'objectif étant de pallier l'émiettement caractérisant la filière oléoprotéagineuse en Tunisie en favorisant des regroupements d'agriculteurs. Cette dispersion génère des difficultés de gestion qui ne sont pas sans répercussions sur la productivité et la qualité dans le secteur.

L'agrégation agricole est une solution idoine pour contourner ces problématiques liées à l'exiguïté des exploitations et au manque d'intégration entre l'amont agricole et l'aval industriel. Cette forme d'organisation repose sur un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et industriel et ce, sur la base de contrats définissant clairement les engagements des deux parties dans le cadre de projets d'agrégation bien identifiés.

C'est un modèle novateur d'organisation des agriculteurs autour d'acteurs privés (collecteurs ; transformateurs ; unités de conditionnement de semence ; SMSA, etc..) ou organisation professionnelle à forte capacité managériale. Dans ce modèle, l'agrégateur coordonne les producteurs, les soutient et leurs fournit l'assistance technique. En contrepartie, il reçoit un soutien financier de la part de l'Etat/ou de l'interprofession. Cette alternative est fort utile pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés dans le cadre de la stratégie, dans la mesure où elle permet de lever les contraintes liées notamment à la commercialisation, à la disponibilité des intrants et des financements, et au besoin d'encadrement technique.

Pour concrétiser cette orientation, il est nécessaire d'agir sur trois axes :

- **Instauration d'un cadre juridique régissant l'agrégation**
Afin de garantir une relation équitable entre les agrégateurs et les agrégés, il est nécessaire de promulguer une loi relative à l'agrégation agricole. Les principaux objectifs de cette loi consistent en ce qui suit :
 - Définir les principes de l'agrégation agricole.
 - Sécuriser les transactions commerciales des parties contractantes au moyen de la contractualisation en fixant les clauses obligatoires qui doivent figurer dans les contrats d'agrégation.
 - Définir le cadre de régulation de l'agrégation agricole à mettre en place en instaurant l'approbation préalable par le Ministère de l'Agriculture et/ou l'interprofession de tout projet d'agrégation agricole avant sa mise en œuvre.
 - Mettre en place les outils destinés à favoriser le règlement des différends pouvant naître à l'occasion de l'exécution des contrats d'agrégation a

- **La sensibilisation**
Les actions de sensibilisation et vulgarisation proposées dans le programme d'appui devraient intégrer un volet relatif à la présentation et la mise en exergue des avantages de l'agrégation. Les producteurs devraient être convaincus de l'apport de cet outil d'organisation pour qu'ils s'engagent volontairement dans cette voie.

➤ **Initiation de projets pilotes**

La Structure Interprofessionnelle à créer en coordination avec l'UTAP, le SYNAGRI et CONECTAGRI devrait œuvrer pour favoriser la création de projets d'agrégation pilotes dans le secteur. Ces projets pilotes devraient bénéficier d'un appui et d'un accompagnement spécifiques pour maximiser leurs chances de réussite. Leurs expériences devraient être vulgarisées et servir de démonstration pour les autres producteurs pour les inciter à adopter ces modèles. En effet, il n'y a pas de plus motivant pour les professionnels que de voir des expériences réussies.

Selon les objectifs stratégiques fixés, le nombre de projets d'agrégation visé en 2020 serait de 12 ; soit environ 15000 agrégés.

Intitulé du projet	Nbre de projets d'agrégation	Nbre agrégés
Projets d'agrégation des légumineuses à graines autour d'une unité de stockage et/ou de valorisation	6	10000
Projets d'agrégation de semences autour d'une station de conditionnement	2	1000
Projet d'agrégation du colza et du tournesol autour d'une unité de stockage et/ou de valorisation	2	2000
Projets d'agrégation du colza autour d'une unité de trituration	1	1000
Projet d'agrégation du tournesol autour d'une unité de trituration	1	1000
	12	15000

➤ **Incitations financières**

Pour encourager cette démarche des mesures seront mises en place par le GIOP et concernent :

- L'instauration d'une prime d'agrégation (0,500 DT/ql/an) au profit des agrégateurs regroupant des agriculteurs dans le cadre d'un contrat/objectif.
- L'instauration d'une prime additionnelle (5 à 10% avec un plafond de 300 mDT par projet) aux investissements réalisés dans le cadre de projets d'agrégation pilote.

Cette prime sera octroyée sur les ressources du fonds de développement en complément aux incitations prévues dans le code d'investissement agricole et industriel

6.2.1.2. Organisation de la profession

Pour une meilleure coordination horizontale et verticale des sous-filières ainsi que le développement de la professionnalisation des membres, les organisations de base et faitières doivent être appuyées pour renforcer les compétences techniques, les capacités internes de gestion et de négociation.

Actuellement aucune organisation professionnelle de base et faitière n'existe exclusivement autour d'un produit de la filière oléoprotéagineuse.

Les acteurs du même maillon doivent entreprendre des initiatives communes à travers des organisations professionnelles fonctionnelles pour résoudre les difficultés et développer leurs activités.

La constitution des organisations de base et faitières relève de la mission structure interprofessionnelle et des tables filières. Cette activité est à mettre en œuvre dès la constitution de la structure interprofessionnelle des oléoprotéagineux.

Plusieurs activités pourraient être engagées pour favoriser cette orientation :

- Organiser des réunions et des journées d'informations et d'incitation à l'adhésion des producteurs à des groupements professionnels : Chambres syndicale, Groupements professionnels, Associations, Fédérations
- Former les membres de ces organisations pour développer leurs capacités internes de gestion

6.2.1.3. Organisation de l'interprofession

a) Création d'une structure interprofessionnelle pour la filière des oléo-protéagineux

➤ Justification :

L'amélioration de l'organisation de la filière requiert des organisations interprofessionnelles des sous-filières dotées d'une capacité juridique et pouvant gérer des ressources pour l'enforcement de la profession et le développement des activités des membres.

Les deux sous-filières oléagineuse et protéagineuse présentent des spécificités notables à bien d'égards et les professionnels dans la sous filière des oléagineux ont clairement exprimé leur souhait de disposer de leur propre interprofession. Cependant, le souci du ministère de l'agriculture de disposer d'une approche commune pour les oléo-protéagineux, et les enseignements de fusions de groupements en France et en Tunisie, incitent à soutenir la création d'une structure commune pour les sous filières pour bénéficier des économies d'échelle et mobiliser les effets de synergies.

➤ Forme juridique

Plusieurs formes juridiques pourraient être envisagées :

- Un groupement d'intérêt économique **GIE** conformément à loi N° 2000-93 entrée en vigueur le 30 novembre 2000, portant réforme du droit des sociétés commerciales. Cette loi a défini le statut juridique des GIE et leur mode de fonctionnement
- Un syndicat ou Union de syndicats professionnels conformément au Code du Travail de 1966 promulgué par la loi n°66-27 du 30 avril 1966 (article 242 à 257).
- Une association de développement régie par la loi 59-154 du 7 novembre 1959

Une **étude juridique spécifique** pourrait être engagée pour évaluer ces différentes variantes et déterminer les modalités de mise en œuvre. Cette étude devra prévoir une concertation avec toutes les parties prenantes dans la filière.

Cette structure interprofessionnelle sera désignée **SIOP (Structure Interprofessionnelle des Oléo-Protéagineux)** dans les parties qui suivent dans le présent rapport.

➤ Missions

Les objectifs des associations interprofessionnelles ont évolué dans le temps pour s'adapter aux changements de l'environnement socio-économique et politique. La plupart des associations interprofessionnelles ont été créées dans le but de promouvoir certains produits agricoles, résoudre les problèmes entre les acteurs ; planifier la production et réglementer la commercialisation (y compris fixer les prix minimum). Quelques années plus tard, elles ont établi de nouveaux objectifs, comme la promotion de la consommation ; l'aider de l'État dans les négociations commerciales ; la transparence du marché et la détermination des prix. Au cours des dernières années, d'autres problèmes se sont posés, à savoir la sécurité sanitaire, la traçabilité et la protection de l'environnement

En Tunisie, les missions généralement attribuées aux Groupements interprofessionnels sont fixées par la loi n°2005-16 du 16 février 2005, modifiant la loi n°93-84 du 26 juillet 1993. Ces missions sont définies comme suit :

- Assurer la liaison entre les différentes phases par lesquelles passent les produits dans le cadre de filières ; aider les producteurs à s'y intégrer et encourager les producteurs, les transformateurs et les commerçants des produits agricoles à travailler au moyen de contrats de productions,
- Faciliter la concertation entre les professionnels et l'administration afin d'arrêter les objectifs des différentes filières,
- Contribuer à l'équilibre du marché en usant des différents mécanismes adéquats et en collaboration et coordination avec les organismes professionnels et administratifs concernés,
- Participer à la promotion de l'exportation en collaboration et coordination avec les organismes professionnels et administratifs concernés,
- Collecter, analyser et archiver les informations ; mettre en place des banques de données se rapportant aux secteurs objet de leur intervention et procéder aux études concernant la réalité et les perspectives de ces secteurs sur le plan national et international

Toutefois, conformément à la réglementation, la SIOP pourra assurer en plus des missions générales, des missions spécifiques qui seront définies dans ses statuts. Ces missions pourraient concerner la :

- contribution à l'organisation des professionnels, la coordination des intervenants et à la facilitation de la concertation
- encouragement pour l'association dans les domaines de productions, transformations et de commercialisation
- contribution à la structuration des différents maillons de la filière.
- planification et la coordination des campagnes.
- le suivi et la gestion du programme des semences pour les cultures oléagineuses et des protéagineux à graines et fourragères
- Assurer le suivi et la gestion du programme national relatif aux oléoprotéagineux

- Concevoir et piloter des programmes d'appui technique à toute la filière, en concertation avec les organismes concernés.
- Encadrer et orienter les agriculteurs pour adopter les nouvelles technologies (espèces, variétés, techniques ...)
- Promouvoir la qualité des produits et notamment la qualité générique et spécifique
- Lancer des campagnes de marketing de promotion générique.
- Gérer un système de veille et d'information sur les prix et les tendances internationales.
- Réaliser des études et des campagnes d'information, de communication, de promotion, et d'une manière générale les activités en rapport avec la production, la transformation et l'exportation
- Intervenir en cas de perturbation du marché pour redresser la situation (régulation).
- Définir et fixer les prix de revient au sein de la filière et des seuils d'intervention.

Il y a lieu de noter qu'une étude est en cours au niveau de la DGFIOP pour revoir le statut et le fonctionnement des groupements interprofessionnels dans le sens de donner plus d'autonomie à l'interprofession en matière de pilotage des filières.

➤ **Organisation et fonctionnement**

De par sa fonction de cadre de concertation, l'architecture organisationnelle de la SIOP sera bâtie autour d'un certain organe :

- une instance suprême sous la forme d'assemblée générale regroupant l'ensemble des membres de l'organisation ; gère les questions relatives aux grandes orientations et arrête les décisions majeures requises pour la mise en œuvre d'actions concrètes ;
- des comités spécifiques ou commissions spécialisées institués en vue de connaître des problèmes spécifiques,
- un organe exécutif (conseil d'administration, comité d'animation, bureau exécutif) assure la gestion et coordonne les activités entre les membres et l'administration.

Le conseil d'administration sera composé de 12 membres répartis comme suit :

- 4 Représentants de l'administration (ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques (1), ministère de commerce et de l'artisanat (1), ministère de finance (1), et ministère de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises(1))
- 4 Représentants des structures professionnelles de la sous-filière oléagineuse (1^{er} collège)
- 4 Représentants des structures professionnelles de la sous-filière protéagineuse (2^{ème} collège)

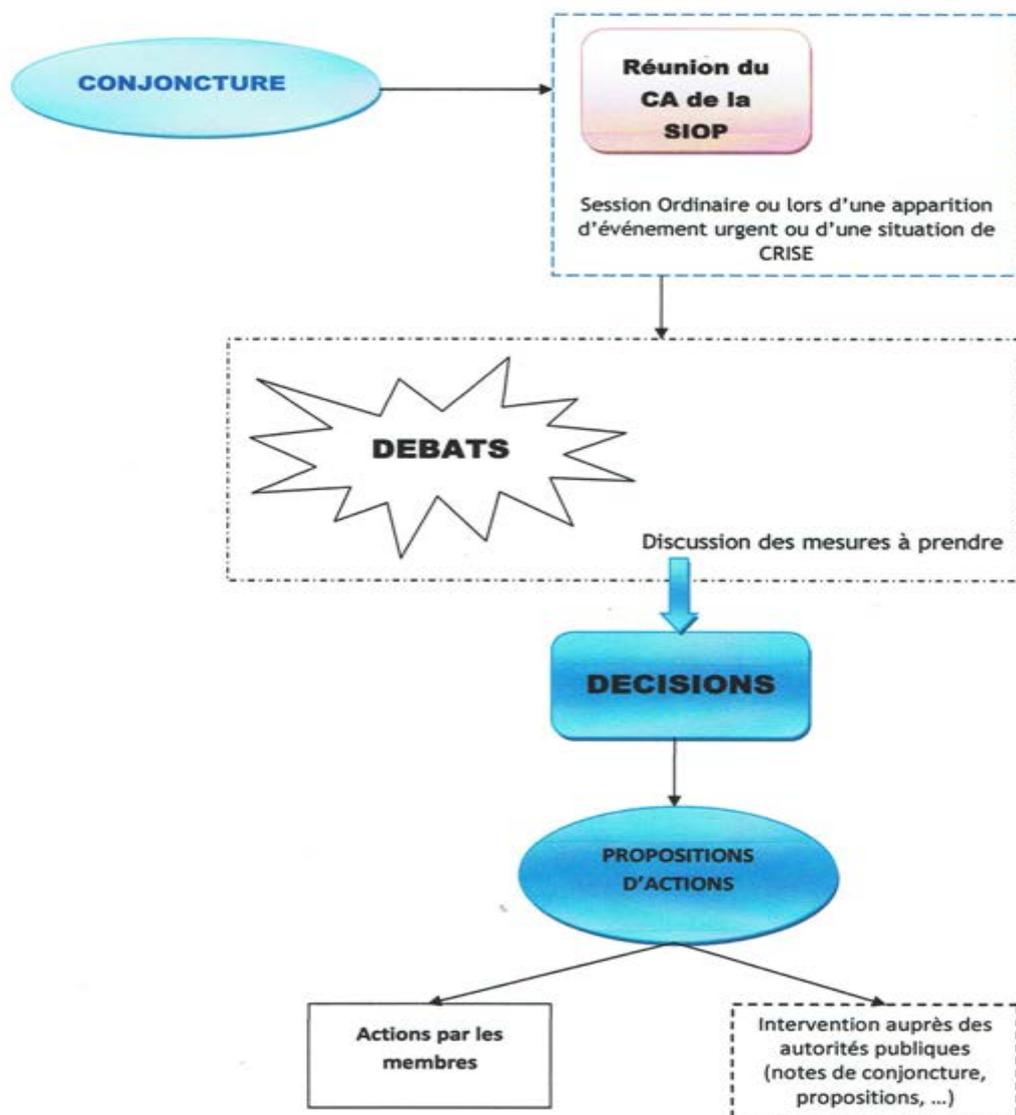
Chacun de ces deux collèges regroupe des représentants des différents segments de la sous-filière.

- les producteurs,
- les intermédiaires (qui sont composés des transporteurs, des colleteurs, des fournisseurs d'intrants,)
- les transformateurs,
- les commerçants et les consommateurs

Les membres sont à désigner pour des mandats de trois ans par leurs structures professionnelles. Ils devraient être représentatifs des principaux bassins de productions.

Le conseil d'administration (C.A) se réunit régulièrement afin de discuter de la situation actuelle sur le marché et de proposer les mesures à prendre. L'assemblée générale (A.G) se réunit en session ordinaire une fois par an pour valider généralement le budget et le programme de travail élaboré par le C.A. L'A.G se réunit également en cas de situation d'urgence (*session extraordinaire*), via la convocation du Président de la plateforme. A la fin de chaque réunion, une *note de conjoncture ou des propositions d'actions* est élaborée par les membres de la SIOP puis envoyée aux autorités publiques.

Figure : Fonctionnement de la SIOP



La SIOP devrait être gérée par une équipe permanente dirigée par un Directeur Général. Cette équipe d'environ une quinzaine de personnes, y compris le personnel des antennes régionales à créer dans les bassins de production, devra intégrer en particulier des profils dans les domaines suivants :

- Communication & marketing
- Agronomie
- Agroalimentaire
- Economie et statistiques
- Juridique et institutionnel

Les frais de fonctionnement de la SIOP (environ 15 personnes) y compris ses antennes régionales sont évalués à près de 750 mDT par an.

b) Pertinence et conditions de viabilité de la réorganisation proposée

En se référant aux indicateurs souvent utilisés pour se prononcer sur la pertinence et la viabilité des interprofessions avant d'engager le processus de sa création, on constate que la solution proposée, consiste pour la création d'une **Structure Interprofessionnelle des Oléo-protéagineux (SIOP)**, bénéficie à ce stade de nombreux atouts à savoir :

- **Les orientations de la politique agricole :** les pouvoirs publics sont conscients de l'importance que joue la filière des oléo-protéagineux dans le développement de la céréaliculture, mais aussi pour contribuer à apaiser les tensions sur la balance commerciale exercées par l'importation des oléagineux et protéagineux. Comme signe de soutien des pouvoirs publics à cette filière on peut citer notamment :
 - (i) La création d'un conseil technique chargé du suivi de l'avancement du projet de relance des cultures de colza dans les zones prioritaires (Décision ministérielle n°1651 du 12 juin 2014/ MARHP)
 - (ii) La présente étude, lancée par l'INGC. Les développements présentés dans la phase I de l'étude montrent l'importance du potentiel dont recèle cette filière.
 - (iii) Le démarrage du projet de recherche « Approche Intégrée et Fédérative pour une Relance du Colza Oléagineux en Tunisie – AIFRCOT » dans le cadre du programme 2015-2016 des actions de Recherche Innovante (ARI) retenues par l'IRESA,
 - (iv) Les actions multiples de recherche menées dans ce domaine ces dernières années notamment : ARn°62 Valorisation des légumineuses fourragères à graines en alimentation animale (INAT), ARn°65. Valorisation des légumineuses alimentaires et introduction dans l'alimentation du consommateur tunisien (INAT), ARn°18. Stratégie du développement du secteur des légumineuses alimentaires et fourragères (Pôle ElKef/INRAT), PR-MEDILEG. Développement des approches d'amélioration, d'agronomie et de biotechnologie pour la réintégration et la valorisation des légumineuses dans l'agriculture méditerranéenne (partenariat Tunisie/ Espagne/ France/ Maroc/ Egypte/ Algerie/ Italie/ Portugal), PR-AP0421. Renforcement des programmes d'amélioration génétique des légumineuses pour une agriculture durable (Partenariat Tuniso-Espagnole).

- **La solidité des Organisations professionnelles :** Les agriculteurs et les transformateurs disposent de structures professionnelles bien structurées pouvant soutenir leur participation à une interprofession. Il s'agit notamment de l'UTAP et SYNAGRI pour les agriculteurs et de l'UTICA et de CONECT pour les industriels.
- **L'existence d'un socle d'intérêts communs :** Au moins deux dossiers reflètent les intérêts communs au sein de la filière. Le premier concerne la production de colza assurée actuellement avec la participation active d'un transformateur (Carthage Grain). Cet opérateur ne trouve pas encore la matière dont il a besoin, ce qui le conduit à entamer des démarches directes de contractualisation avec les agriculteurs. Le second concerne, la production de semence, un dossier qui réunit à la fois les semenciers importateurs, les agriculteurs, les transformateurs, le ministère de l'agriculture et les structures de recherche..... Le troisième concerne l'incitation des agriculteurs céréaliers à introduire les oléo-protéagineux comme tête de rotation.
- **Le mode de financement de l'IP :** L'interprofession à créer bénéficiera d'une contribution de l'Etat comme dans le cas des groupements interprofessionnel, ainsi que des dotations d'un fond spécial dédié aux oléo-protéagineux.
- **Une volonté affirmée des acteurs à travailler ensemble :** A l'occasion des quatre ateliers organisés par le consultant à l'occasion de la présente étude, de nombreuses personnes ressources, ont participé activement aux travaux. Ces personnes appartenant à la fois aux secteurs privé et publicreprésentent un noyau consistant pour la mise en œuvre de la stratégie et l'émergence de l'interprofession.
- **Une volonté des « familles » à se réunir :** Les participants aux ateliers ont clairement manifesté leur volonté à participer à la stratégie de développement de la filière. Cependant, les opérateurs dans la sous filière oléagineux ont formulé leur souhait de mettre en place une organisation spécifique pour les oléagineux, étant donné la spécificité de leur secteur.

Ce point de vue est confronté à un autre qui soutient la nécessité d'une interprofession commune étant donné le faible niveau d'activité actuel des deux sous-filières ; les moyens limités mobilisés et la tendance à la fusion dans un contexte de récession pour bénéficier des économies d'échelle et des effets de synergies.

C'est pour cette raison que le consultant a cherché un compromis en proposant la création d'une Structure Interprofessionnelle commune, avec une organisation interne conciliant la présence de deux tables filière l'une pour les oléagineux, l'autre pour les protéagineux.

- **Un cadre juridique :** Le cadre juridique à adopter sera celui des groupements interprofessionnels qui fournit un cadre définissant clairement les attributions de l'interprofession. Ce cadre standard est suffisamment souple puisqu'il prévoit la possibilité d'intégrer des missions spécifiques à chaque filière.

6.2.2. Mise en place des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière

6.2.2.1. Développement des structures de la collecte et de stockage

L'une des contraintes au développement de la filière réside dans l'absence des structures professionnelles de collecte et de commercialisation. Les insuffisances présentées à ce niveau n'ont cessé jusqu'à ce jour d'être à l'origine des prix de vente non stables et des difficultés de commercialisation de la production, notamment pour les légumineuses à graine.

Le développement de cette filière impose l'instauration d'un système de collecte et par conséquent la réduction de l'impact des intermédiaires sur la fluctuation des prix.

Pour cela, nous pensons qu'il faudrait agir de trois manières :

➤ **Promotion de projets de collecte de la récolte dans les bassins de production**

- L'engagement d'un appel à propositions pour les porteurs de projets issus de la filière dans des zones prioritaires. La création de nouveaux centres spécialisés dans la collecte de légumineuses à graines (6 projets) et de grains oléagineux (2 projets) pourrait être envisagée dans les prochaines années conformément aux objectifs de productions retenus pour l'an 2020.
- La mise à disposition des porteurs de projets retenus d'une assistance technique et commerciale.
- L'instauration d'une prime d'investissement additionnelle (de 10% avec un plafond de 300 mDT par projet) aux investissements réalisés dans le cadre de projets d'agrégation. Cette prime sera octroyée sur les ressources du fonds de développement en complément aux incitations prévues dans le code d'investissement agricole et industriel. Elle pourra éventuellement être liée au nombre d'agriculteurs encadrés et aux quantités collectées.
- L'organisation de rencontres de partenariats entre porteurs de projets et partenaires potentiels

➤ **Organisation de la collecte et l'Agréage**

- Inviter les collecteurs de céréales à s'adonner à la collecte de légumineuses à graines en leurs accordant les mêmes primes de stockage.
- Créer un comité national de suivi du programme et de coordination avec la profession.
- Organiser des réunions avec les collecteurs, les transporteurs et les stockeurs pour améliorer les conditions de collecte, de transports et de stockage qui ont une influence considérable sur la qualité des légumineuses à graines, des huiles et de sous-produits (tourteaux),
- Encourager les agriculteurs ayant des moyens de stockage de conserver la production à la ferme moyennant une incitation financière à déterminer en fonction de la durée du stockage. La prime proposée est égale celle allouée au stockage des céréales.
- Instaurer et mettre en place un cahier de charges définissant les conditions d'exercice de l'activité de stockage. Le cahier de charges doit spécifier les zones d'implantations, les capacités de stockage à installer où à renforcer ainsi que les conditions d'exercice de cette activité en mettant en évidence les obligations des opérateurs privés désireux s'impliquer dans cette activité.

➤ Organisation du paiement

- Constituer un comité interprofessionnel pour arrêter annuellement le prix minimum garanti. Le démarrage de cette filière devrait être renforcé par la pratique de contrats à prix garanti à établir entre agriculteurs, organismes collecteurs et transformateurs.
- Mettre en place un instrument de financement spécifique à la collecte. Les banques sur la place en tant que bailleurs de fonds doivent s'impliquer activement dans le financement de l'activité de collecte. La procédure de mise en œuvre du financement et du remboursement du crédit nécessite d'être préalablement convenue et arrêtée entre la banque et l'organisme collecteur.

➤ Instauration d'un mécanisme de régulation et de protection des opérateurs

Ce mécanisme de régulation pourrait être déclenché en cas d'observation de difficultés d'écoulement de la production de légumineuses à graines et d'une baisse des prix au-dessous d'un certain seuil pendant une période significative. Ce seuil sera fixé par la SIOP et devrait être positionné à un niveau légèrement supérieur aux prix de revient.

Le mécanisme se présente comme suit :

- **Intervention** : Octroi de primes de stockage (Exemple : 35 DT par tonne par mois)
- **Bénéficiaires** : Groupements de producteurs, Agrégateurs qui désirent stocker une quantité minimale à définir pendant une période allant de 3 à 6 mois
- **Déclenchement** : Sur proposition de la SIOP, après avoir observé des perturbations du marché et suite à la validation par l'administration.
- **Gestionnaire et intervenant** : SIOP à l'échelle nationale et antennes de la SIOP pour la gestion, le contrôle et le suivi à l'échelle régionale
- **Budget : Hypothèse** : Intervention sur 30 000 T pour 4 mois de stockage. Un budget d'environ 4,2 MDT
- **Financement** : Sur les ressources de la filière comme indiqué précédemment.

Bien entendu, ces modalités pourraient être précisées et validées par l'interprofession dans le cadre de la SIOP.

Pour les graines oléagineuses, Le prix d'achat, dans un contexte libéral, est directement dépendant d'un prix de vente imposé par les cours mondiaux. Afin de préserver le revenu des producteurs, des mécanismes de régulation doivent être mis en place pour atténuer l'effet de la volatilité des cours et permettre ainsi aux producteurs et aux transformateurs de faire face à l'intensité et à la durée des périodes où les prix d'achat sont supérieurs aux cours de mondiaux. Plusieurs mécanismes sont envisageables et doivent intervenir, de façon complémentaire. Dans un premier temps, un mécanisme interne à la filière doit être instauré par la SIOP.

6.2.2.2. Conception et mise en œuvre d'un programme d'appui à la filière

Même si l'élaboration de ce programme ne fait pas partie de la présente phase, qui porte sur l'organisation de la filière, il est important de souligner l'importance de le concevoir et de mentionner la démarche à suivre pour la mise en œuvre d'un tel programme ainsi que certaines actions qui devraient être intégrées pour aider à la restructuration de la filière.

➤ Conception du programme

La SIOP le pilote de cette phase. Pour ce faire, elle doit constituer des comités rassemblant les principaux intervenants dans le secteur oléoprotéagineux (organismes professionnels, organismes d'appui, administrations concernées,...). Le programme doit être soumis à la validation du MARH et des autres parties (AVFA, UTAP, SYNAGRI, CONECTAGRI, INGC, IRESA, ...).

Les travaux menés au niveau de la deuxième phase de l'étude relative à l'élaboration de la stratégie de développement de la filière ont dégagé des mesures structurantes à mettre en œuvre pour appuyer le secteur et concrétiser les objectifs stratégiques fixés. Ces mesures seront intégrées dans ces programmes pour contribuer à la restructuration de la filière et créer une organisation à même d'assurer la concrétisation de la stratégie de développement.

Ces mesures concernent :

a) Les incitations et les primes accordées

Il s'agit des incitations proposées pour :

- l'acquisition des semences standards (30%) et les semences certifiées (50 à 75%).
- Le stockage de la production chez les agriculteurs ou chez des collecteurs privés (35 DT/T/mois)
- L'agrégation des producteurs autour d'acteurs privés ou organisations professionnelle (0.500 DT/Ql collecté)

b) L'assistance technique

Les actions d'appui au secteur devraient intégrer des programmes d'assistance technique sous forme d'accompagnement de groupes d'agriculteurs par des experts et des conseillers spécialisés sur des périodes significatives. L'objectif étant d'assurer un service de conseil de proximité qui permettrait de :

- Inculquer aux agriculteurs concernés les bonnes pratiques culturales
- Assister de manière pratique ces agriculteurs dans la résolution de leurs problèmes

Outre les moyens financiers qui seront assurés par les fonds dédiés à la filière, la mise en œuvre d'un **programme d'assistance technique ambitieux visant à accompagner 2000 agriculteurs par an** nécessiterait la mobilisation d'un nombre important de conseillers et d'experts. En effet, si l'on suppose que chaque expert puisse accompagner une dizaine de groupes par an composés chacun de 10 agriculteurs, le programme nécessiterait la mobilisation de près de 20 conseillers.

La formation de ces conseillers devra mettre à contribution différentes parties :

- La SIOP avec son département technique
- L'AVFA pourrait mettre des compétences à la disposition du programme
- L'INGC avec son unité de valorisation des acquis de la recherche pourrait mobiliser des compétences dans le cadre de ce programme. Les moyens de cette unité pourraient être renforcés davantage avec l'intégration de nouvelles compétences,
- Le secteur privé qui compte des conseillers spécialisés dans le domaine pourrait aussi intervenir dans le cadre de ce programme.

Ces projets d'accompagnement devraient être régis par des conventions tripartites (producteurs, accompagnateur et la SIOP) précisant :

- Les objectifs

- Les domaines d'accompagnement
 - La période d'accompagnement et la fréquence des interventions
 - Les actions à mener et leur planning
- LaSIOP devrait assurer le suivi et l'évaluation périodique de ces actions.

c) La sensibilisation, la vulgarisation et la formation

Le programme d'appui à la production devrait mettre l'accent sur ses aspects en :

- Prévoyant un nombre important de journées de sensibilisation (Cible : 3000agriculteurs touchés par an)
- Organisant des cycles de formation permettant de mettre à la disposition de la filière des ressources qualifiées et en nombre suffisant.
- En multipliant les actions de vulgarisation. Ces dernières pourraient être pilotées par laSIOP en coordination avec les autres intervenants dans le secteur :
 - o L'INGC pour la mise à disposition des experts techniques
 - o L'AVFA pour l'organisation logistique des actions de vulgarisation et la mise à disposition de formateurs
 - o L'UTAP, SYNAGRI, CONECTAGRI pour la mobilisation des agriculteurs et l'organisation des actions de sensibilisation
 - o Le MARH pour la coordination générale

➤ Mise en œuvre du programme

Le programme comportera un planning de réalisation des différentes actions convenues ainsi que les "pilotes" de chaque projet. La SIOP devrait veiller à ce que chaque pilote intègre dans son plan de travail les actions qui lui incombent dans le cadre du programme de développement de la filière oléoprotéagineuse.

➤ Suivi du programme

La SIOP devrait être chargée du pilotage et du suivi de l'avancement du programme. Une réunion périodique (tous les 3 mois ou 6 mois) du **Secrétariat Technique du Comité (STC)** de pilotage de la filière devrait être tenue pour examiner l'avancement de la mise en œuvre de cette stratégie et le degré de réalisation des objectifs escomptés.

➤ Financement du programme

La mise en œuvre du programme d'appui fera appel à différents types de financement :

- Le financement provenant du fonds dédié au développement de la filière à travers le budget réservé à cet effet (voir § 6.2.3.5.)
- Les fonds propres des opérateurs privés
- L'intervention de l'Etat : prime d'investissement, projets publics,...
- Les crédits bancaires

6.2.2.3. Mise en place d'un dispositif de veille et d'information

Le diagnostic a mis en exergue la nécessité de renforcer les capacités d'analyse et d'anticipation des acteurs compte tenu de l'évolution et des perspectives de la filière.

Dans cette optique, il apparaît indispensable de mettre en place sous la tutelle de la SIOP, un système de collecte, de traitement, d'analyse et d'échange des informations sur la production, la commercialisation, la transformations ; la consommation ; les marchés ; les résultats de la recherche et les politiques nationales et communautaires, etc.

Cette structure, désignée Observatoire des Oléoprotéagineux, contribuera à la promotion des relations entre acteurs, la connaissance permanente des perspectives de la filière et le développement des capacités d'anticipation.

Elle sera chargée des tâches suivantes :

- Suivi des tendances du marché
- Publication des notes d'information sur le marché, les produits, les prix,...
- Engagement de missions spécifiques de veille
- Gestion d'un portail web dédié à la veille (sur le site de l'interprofession)

La mise en place de l'observatoire nécessitera :

- Le recours à l'assistance d'un opérateur spécialisé
- La mobilisation des ressources financières nécessaires pour son fonctionnement,

L'ONAGRI peut jouer un rôle très important dans la mise en place de cette cellule

Le budget relatif à ce volet couvre :

- La conception et la création d'un site web pour la filière
- La gestion et le fonctionnement du site web
- La réalisation des études conjoncturelles sur le marché des oléoprotéagineux
- L'édition des rapports périodiques et des supports de communication

6.2.2.4. Organisation du marché oléoprotéagineux national

Pour renforcer le début de structuration observé dans les oléagineux et favoriser l'émergence de nouvelles pratiques favorables à l'adhésion des agriculteurs et des professionnels, il est nécessaire de mener les actions suivantes :

➤ Encouragement de la contractualisation des relations commerciales entre opérateurs

Le développement de la contractualisation améliorera le degré de professionnalisation des acteurs grâce au renforcement des capacités induites par la maîtrise des implications contractuelles. En outre, la multiplication des pratiques contractuelles est un facteur dynamique de développement de la filière car elle renforce la concertation entre acteurs et améliore les capacités de négociation. Il est indispensable d'accompagner les organisations désirant s'engager dans la contractualisation à travers :

- des actions d'information et de sensibilisation ; des appuis juridiques et éventuellement de suivi des campagnes.
- Développement de modèle de contrat type entre opérateurs

- **Mise en place des Instances d'arbitrage**
 - Mise à jour des textes régissant le fonctionnement et la compétence de ces instances
 - Mise en œuvre des Instances

- **Promotion des normes nationales de qualité**
 - Publication des projets de normes sur site web
 - Elaboration et diffusion des recueils de normes
 - Elaboration, actualisation et diffusion des brochures de vulgarisation des normes
 - Organisation des séminaires, des sessions de formation et des journées de sensibilisation
 - Elaboration de films documentaires sur les bonnes pratiques agricoles
 - Obligation de l'utilisation des normes

- **Mise en place de marchés de référence pour protéagineux**
 - Identification des Marchés de Référence au niveau des régions de production
 - Mise en place de marchés de référence

6.2.3. Structuration du pilotage de la filière

Cette structuration est indispensable pour une mise œuvre efficace de la stratégie de développement de la filière. L'implication des professionnels en tant que pilotes de projets de développement est un principe fondamental dans cette structuration. De même, cette structuration devrait aboutir à une concrétisation de la notion de filière dans le fonctionnement des différentes branches à travers un pilotage participatif et une collaboration étroite entre les différentes parties.

Les principales mesures structurantes prises à ce niveau ont concerné les aspects suivants :

6.2.3.1. La création d'un comité de pilotage de la stratégie

La coordination et la gestion de la mise en œuvre du plan stratégique sera assurée à travers un Comité de Pilotage ayant pour rôle l'orientation, la coordination, le suivi et l'évaluation des différentes interventions du plan stratégique. Il sera mis en place par arrêté ministériel.

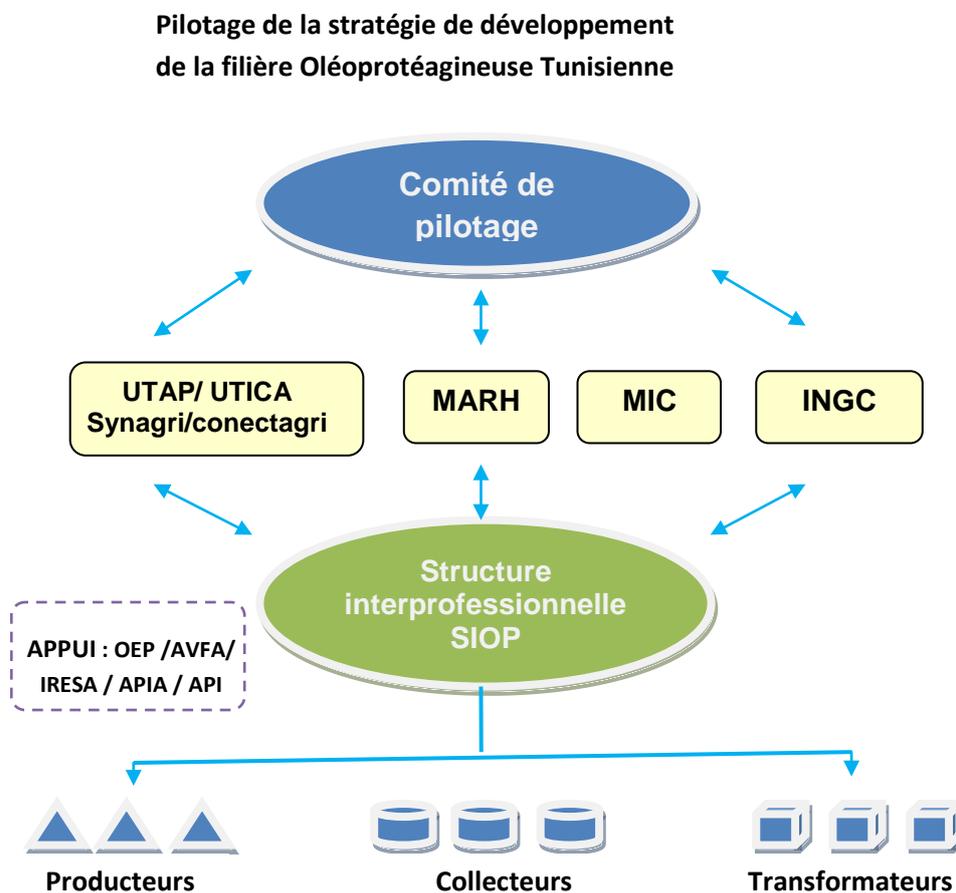
Dans sa composition, ce comité devrait assurer une représentativité prépondérante des professionnels et leur accorder le rôle principal dans le pilotage de la stratégie et la prise de décision.

Les expériences les plus réussies à l'échelle internationale montrent qu'un pilotage par l'interprofession est l'option la plus appropriée pour des raisons de :

- **Maîtrise** : à travers leur pratique quotidienne, les professionnels sont les mieux placés pour analyser la situation de la filière et décider des orientations et des options à prendre.
- **Flexibilité** : les structures interprofessionnelles ont souvent une meilleure réactivité et plus de marge d'action que les organismes publics.
- **Implication** : les acteurs de la filière adhèrent souvent davantage aux décisions émanant de leurs structures représentatives avec lesquelles ils sont en contact permanent.

La SIOP à créer pourrait répondre à ce critère de représentativité et peut être désignée chef de file responsable de la mise en œuvre du plan d'action. Ce rôle devrait être clairement précisé et formalisé dans la stratégie de la filière.

Le schéma suivant illustre le modèle organisationnel proposé pour le pilotage de la stratégie de développement du secteur.



Ce comité a pour mission de :

- assurer la synergie et l'harmonisation des interventions régionales conduites par les différents partenaires de développement ;
- suivre la mise en œuvre des différentes interventions conformément aux orientations stratégiques tel que définies dans les différents documents du programme et plan de travail annuel élaborés préalablement ;
- examiner les différents plans de travail et rapports d'activités des intervenants dans la filière ;
- formuler des recommandations et des orientations pour la coordination et la synergie efficace des interventions dans la filière ;
- rechercher et mobiliser le financement et l'appui nécessaires au développement de la filière en concertation avec tous les partenaires intéressés ;
- diffuser l'information concernant les différentes interventions dans le secteur auprès des acteurs et partenaires ;

- superviser l'élaboration des revues institutionnelles ;

L'opérationnalité du Comité de pilotage sera assurée par le **Secrétariat Technique du Comité (STC)**. Cette dernière aura deux missions essentielles :

- gérer la stratégie et veiller à la coordination des activités entre les différents projets/programmes, et intervenants dans la filière. Il s'agira, entre autre, de recenser tous les intervenants de la filière ; de répertorier tous les domaines de leurs interventions ; de stimuler l'intervention concertée entre eux ; de réfléchir et de mettre en place un dispositif assurant la fongibilité des fonds des différents intervenants...;
- mettre en place l'interprofession de la filière oléoprotéagineuse. Il contribuera à la structuration de la profession en organisations professionnelles nationales.

Le secrétariat serait confié provisoirement à l'INGC. La création de sous-commissions permettrait de tenir compte des spécificités des sous filières des oléagineux, des légumineuses à graines et de légumineuses fourragères.

Les mesures suivantes devaient concourir à la concrétisation de cette démarche.

- La proposition de textes devant régir le fonctionnement du cadre de concertation. Il s'agit de promulguer des textes (loi ou décrets) qui vont adopter les principes de fonctionnement énoncés précédemment. Ces textes devraient en particulier :
 - Définir la filière des oléoprotéagineux
 - Reconnaître l'interprofession et son rôle en matière de pilotage
 - Définir les principes régissant la relation entre les différents intervenants
 - Définir un processus d'homologation des décisions prises par l'interprofession leur procurant le caractère obligatoire en matière d'application par les acteurs de la filière.
 - Instaurer les principes de financement des activités à réaliser par l'interprofession et les préciser dans des textes d'application
- L'organisation d'un atelier de concertation pour la validation du cadre institutionnel
- la formalisation de la stratégie et l'élaboration des procédures de la structure interdépartementale

6.2.3.2. La mobilisation du groupement en tant que pilote opérationnel de la stratégie filière

Cela signifie que la SIOP sera chargée de la mise en œuvre opérationnelle des différentes mesures. Ce rôle devrait être clairement précisé et formalisé dans la stratégie de chaque sous-filière.

Pour assumer ce rôle, le groupement devrait être doté des ressources et des moyens nécessaires pour réaliser les actions décidées. Ainsi, le fonds dédié à la filière devrait être mis à leur disposition pour financer les différents projets. De même, l'organisation de ce groupement doit prévoir l'existence de départements technique et commercial structurés et disposant des compétences requises pour mettre en œuvre les actions retenues dans la stratégie.

6.2.3.4. Recentrage et développement des activités de l'INGC

La mission de l'INGC devrait être recentrée sur les activités techniques telles que :

- La formation des formateurs et des agriculteurs
- La conception et le pilotage de programmes d'accompagnement pour les agriculteurs
- La recherche et la vulgarisation des résultats de recherche : choix des variétés, conduite de cultures,...
- La conception et le pilotage de programmes spécifiques en vue de développer les performances au niveau des exploitations pratiquant les cultures d'oléoprotéagineux
- Le contrôle de la qualité des produits oléoprotéagineux et la valorisation des résultats

L'INGC devrait établir son programme de travail en concertation avec sa tutelle et avec la SIOP. En effet, une analyse préalable des besoins devrait être menée avec la profession pour déterminer les axes prioritaires d'intervention qui feront l'objet de contrat-objectifs.

Le statut actuel de l'INGC et les moyens mis à sa disposition devraient être également revus pour assurer une meilleure efficacité de son action (recrutement de 6 techniciens). Il s'agit de donner à l'INGC plus de flexibilité de gestion et d'autonomie pour mener les activités qui lui incombent en matière d'assistance techniques aux agriculteurs. Il devrait être en mesure de travailler sur la base de contrats/objectifs avec la profession qui pourrait mobiliser une partie des fonds dont il a besoin pour ses programmes d'assistance.

6.2.3.5. La mobilisation du financement requis pour le développement de la filière

La création et le fonctionnement de la SIOP et la mise en œuvre des programmes de développement nécessitent la mobilisation des ressources financières adéquates. Cela passera notamment par la mise en place d'un fonds de développement interne à la filière.

Cette variante est la plus adaptée aux besoins de la filière dans la mesure où elle permet de :

- concevoir des procédures de gestion assurant plus de flexibilité dans l'allocation des ressources aux différents intervenants dans la filière
- intégrer tous les besoins de financement de la filière dans les prérogatives du fonds
- assurer que toutes les ressources dégagées par la filière soient mises à sa disposition.

La SIOP sera le gestionnaire de ce fonds et décidera de l'allocation de ses ressources selon le modèle présenté dans le paragraphe 2.3.3.

Le principe est que toutes les composantes de la filière contribuent à son financement. Pour ce faire, il est proposé d'instaurer les prélèvements suivants :

- ▶ **Prélèvement au niveau de l'importation des graines végétales : 1% de la valeur : Sur la base d'une moyenne d'importation de 500 MDT, les ressources théoriques provenant de ce prélèvement s'élèveraient à 5 MDT**

- ▶ **Prélèvement au niveau de l'importation des semences des oléoprotéagineuses: 1% de la valeur :** Sur la base d'une moyenne d'importation de 100 MDT, les ressources théoriques provenant de ce prélèvement s'élèveraient à 1 MDT
- ▶ **Prélèvement au niveau de la vente des légumineuses à graines et des graines oléagineuses : 1% de la valeur :** Ce prélèvement est à payer par les agriculteurs ou les intermédiaires acheminant les produits vers les centres de collecte ou les lieux de vente. Sur la base d'une production moyenne de l'ordre de 145000 T de légumineuse à graines et 72000 T de colza et de tournesol, les ressources théoriques provenant de ce prélèvement s'élèveraient à 2 MDT.
- ▶ **Prélèvement au niveau de l'achat des légumineuses à graines et des graines oléagineuse: 1% de la valeur :** Ce prélèvement est à payer par les transformateurs, les commerçants et distributeurs. Les ressources théoriques provenant de ce prélèvement sont identiques aux précédents et s'élèveraient à 2 MDT.
- ▶ **Prélèvement au niveau de l'achat de l'ammonitrite : 1% de la valeur :** Ce prélèvement est à payer par les agriculteurs. Sur la base d'une quantité moyenne utilisée de l'ordre de 250000 T d'ammonitrite et d'un prix moyen de l'ordre de 40 DT/Ql, les ressources théoriques provenant de ce prélèvement s'élèveraient à 1 MDT.

Ainsi, Les ressources théoriques globales de la filière se situeraient de l'ordre de **11 MDT/an**

6.3. Synthèse des mesures proposées et des coûts

6.3.1. Synthèse des mesures proposées

Le tableau suivant présente, d'une manière détaillée, les actions recommandées pour la concrétisation des orientations stratégiques exposées précédemment.

Les coûts intégrés dans le plan d'action correspondent aux dépenses à engager sur les ressources de l'interprofession. Le budget global sur les quatre ans (2017-2020) est estimé à 13,04 MDT soit 3,260 MD par an.

Composante C :Organisation et restructuration de la filière oléoprotéagineuses

N°	Action	Activité	Coût sur 4 ans	Responsable et intervenants
AXE 1 : Organisation et structuration des acteurs de la filière				
1.1	Organisation des agriculteurs : Favoriser l'agrégation des producteurs autour d'acteurs privés ou organisations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Instauration d'un cadre juridique régissant l'agrégation - Sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt de l'agrégation. - Initiation de projets pilotes (6 projets) - Instauration d'une prime d'agrégation (0,500 DT/ql/an) au profit des agrégateurs regroupant des agriculteurs dans le cadre d'un contrat/objectif. - Instauration d'une prime d'investissement additionnelle (10% avec un plafond de 300 mDT par projet) aux investissements réalisés dans le cadre de projets d'agrégation pilote 	<p>50 mDT 200 mDT 1000 mDT</p> <p>(voir action 2.1)</p>	SIOP , MARHP, UTAP, Synagri, Conectagri
1.2	Organisation de la profession : Soutenir l'émergence d'organisations professionnelles de base	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions et des journées d'informations et d'incitation à l'adhésion des producteurs à des groupements professionnels : Chambres syndicale, Groupements professionnels, Associations, Fédérations - Former les membres de ces organisations pour développer leurs capacités internes de gestion 	200 mDT	MARHP ,SIOP, UTAP, Synagri, Conectagri
1.3	Organisation de l'interprofession : Créer une structure interprofessionnelle de pilotage de la filière	<p>Il s'agit de créer un groupement interprofessionnel qui sera chargée du pilotage de la filière. Les variantes envisageables sur le plan juridique ainsi que les missions sont développées dans le rapport.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais de fonctionnement de la SIOP (environ 15 personnes) y compris ses antennes régionales (environ 6) sont évalués à près de 750 mDT par an. 	3 000 mDT	MARHP ,MF, MCAMIEPME, INGC, UTAP, Synagri, Conectagri
AXE 2 : Mise en place des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière				
2.1	Développement des structures de la collecte et de stockage	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de projets de collecte et de stockage de la récolte dans les bassins de production : Appui à la création et à l'équipement des 10projets sur 4 ans (10% de l'investissement avec un plafond de 300 mDT/projetagrégateur) - Instauration d'un mécanisme d'intervention consistant à financer le stockage à la ferme (Prime de stockage de 35 DT/T/mois pour une Intervention sur 30000 T pour 4 mois de stockage au cours de chaque campagne) 	<p>3000 mDT</p> <p>4200 mDT</p>	SIOP ; MARHP ; UTAP ; Synagri ; Conectagri ;
2.2	Conception et mise en œuvre d'un programme d'appui au développement des cultures d'oléoprotéagineux	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'assistance technique (accompagnement 1000 agriculteurs par an) - Sensibilisation, vulgarisation et formation (3000 agriculteurs touchés par an) - Subvention pour l'utilisation de semences standard (30% du prix) et certifiées (75% du prix) de légumineuses. - Subvention de l'utilisation de semences certifiées (50 du prix) de colza et de tournesol. 	Voir plan d'action phase 2	SIOP ; MARHP ; INGC, AVFA, OEP, UTAP ; Synagri ; Conectagri ;

N°	Action	Activité	Coût sur 4 ans	Responsable et intervenants
2.3	Mise en place d'un dispositif de veille et d'information	La mise en place de l'observatoire nécessitera : <ul style="list-style-type: none"> - La conception et la création d'un portail pour la filière - La gestion et le fonctionnement du portail - La réalisation des études conjoncturelles sur le marché des oléoprotéagineux - L'édition des rapports périodiques et des supports de communication 	200 mDT	SIOP
2.4	Organisation du marché national des oléoprotéagineux	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement de la contractualisation des relations commerciales entre opérateurs - Mise en place des Instances d'arbitrage - Promotion des normes nationales de qualité - Mise en place de marchés de référence pour protéagineux 	40 mDT - 200 mDT 80 mDT	SIOP ; MARHP ; INGC, UTAP ; Synagri ; Conectagri ; INORPI
AXE 3 : Structuration du pilotage de la filière				
3.1	Création d'un comité de pilotage de la filière	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition de textes devant régir le fonctionnement du cadre de concertation. - L'organisation d'un atelier de concertation pour la validation du cadre institutionnel - la formalisation de la stratégie et l'élaboration des procédures de la structure interdépartementale 	100 mDT	MARHP. INGC, UTAP ; Synagri ; Conectagri ; INORPI
3.2	La mobilisation du groupement en tant que pilote opérationnel de la stratégie filière	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation dans la stratégie filière du rôle du groupement dans le pilotage opérationnel - Mise à la disposition du groupement des fonds requis pour la réalisation de la stratégie en impliquant la profession dans le financement - Doter le groupement de départements structurés et disposant des compétences requises pour mettre en œuvre la stratégie et assurer l'accompagnement des entreprises 	120 mDT-	MARHP
3.3	Recentrage et développement des activités de l'INGC	<ul style="list-style-type: none"> - Donner à l'INGC plus de marge de manœuvre pour gérer ses activités de manière flexible - Introduire la notion de contrat/programme avec l'interprofession pour définir les axes prioritaires d'intervention en concertation avec la tutelle - Renforcement des moyens mis à sa disposition (recrutement de 6 techniciens) pour assurer une meilleure efficacité de son action. 	650 mDT	INGC, MARHP, SIOP
3.4	Allocation des ressources financières nécessaires pour le développement de la filière	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un fonds de développement interne à la filière <p>La proposition faite dans le rapport permet de mobiliser des ressources évaluées à 11 MDT/an. Ces ressources devraient être gérées selon le principe de contrôle a posteriori offrant à la SIOP une flexibilité de gestion avec un engagement sur des objectifs précis.</p>	-	SIOP ; MARHP ; MF, MIC, UTAP
Total sur 4 ans (2017-2020)			13040mDT	

6.3.2. Synthèse des coûts et financement

Le tableau suivant reprend les actions précédentes et détaille leurs coûts par type de financement.

N°	Action	Coût Total (1000 DT)	Financement (1000 DT)	
			Budget de l'état	Fonds spécial de développement
Composante c : Organisation et restructuration de la filière oléoprotéagineuses				
Axe 1 : Organisation et structuration des acteurs de la filière		4450		4450
1.1	Organisation des agriculteurs : Favoriser l'agrégation des producteurs autour d'acteurs privés ou organisations professionnelles	1250		1250
1.2	Organisation de la profession : Soutenir l'émergence d'organisations professionnelles de base	200		200
1.3	Organisation de l'interprofession : Créer une structure interprofessionnelle de pilotage de la filière	3000		3000
Axe 2 : Mise en place des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière		7720		7720
2.1	Développement des structures de la collecte et de stockage	7200		7200
2.2	Conception et mise en œuvre d'un programme d'appui au développement des cultures d'oléoprotéagineux			
2.3	Mise en place d'un dispositif de veille et d'information	200		200
2.4	Organisation du marché national d'oléoprotéagineux	320		320
Axe 4 : Structuration du pilotage de la filière		870	870	
3.1	Création d'un comité de pilotage de la filière	100	100	
3.2	Mobilisation du groupement en tant que pilote opérationnel de la stratégie filière	120	120	
3.3	Recentrage et développement des activités de l'INGC	650	650	
3.4	Allocation des ressources financières nécessaires pour le développement de la filière	-		
TOTAL		13040	870	12170

Ainsi, le coût du plan d'action pour le développement de la filière des oléoprotéagineux sur la période 2017-2020 est de l'ordre de 36MDT dont 2 MDT sur le budget de l'état et 34.0 MDT sur le fonds de développement de la filière à créer.

Le tableau suivant synthétise les coûts sur la période 2017-2020 par composante et par axe stratégique :

Stratégie de développement de la filière oléoprotéagineuse			
Coût et financement sur 2017-2020 en 1000 DT			
	Coût Total (1000 DT)	Financement (1000 DT)	
		Budget de l'état	Fonds spécial de développement
Composante A : Développement des protéagineux	12980	1130	11850
Axe 1 : Produire et rendre disponible les semences améliorées des légumineuses et accroître le taux d'adoption	1450	1130	320
Axe 2 : Développer la production des légumineuses à graines et fourragères	4970		4970
Axe 3 : Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité	1700		1700
Axe 4 : Structurer et organiser la collecte et le stockage	1985		1985
Axe 5 : Développer la transformation et valoriser les produits	1875		1875
Axe 6 : Développer les débouchés commerciaux	1000		1000
Composante B : Développement des oléagineux	9980		9980
Axe 1 : Extension des superficies et diversification des cultures oléagineuses	5450		5450
Axe 2 : Améliorer le paquet technologique, les rendements et la rentabilité	1500		1500
Axe 3 : Améliorer les conditions de collecte, de transport et de stockage	1330		1330
Axe 4 : Développer et sécuriser la transformation	1700		1700
Composante c : Structuration de la filière oléoprotéagineuses	13040	870	12170
Axe 1 : Organisation et structuration des acteurs de la filière	4450		4450
Axe 2 : Mise en place des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière	7720		7720
Axe 3 : Structuration du pilotage de la filière	870	870	
TOTAL	36000	2000	34000
Part de l'investissement	100%	5%	95%

Le coût annuel moyen du plan d'actions sur 2017-2020 serait de l'ordre de 9MDT et se répartit comme suit :

	Coût Total	Financement	
		Budget de l'état	Fonds spécial de développement
Coût annuel moyen sur 2017-2020 en MDT	9,0	0,50	8,5

6.3.3. Ressources et emploi de la filière

Les ressources théoriques globales de la filière ont été estimées à 11,5 MDT dont 11 MDT mobilisés par le prélèvement sur la filière (voir § 2.2.3.3) répartis comme suit :

Evaluation des ressources de la filière			
	Montant théorique	Hypothèse taux de participant	Montant réel
Aides sur le budget de l'état	0,5	100%	0,5
Prélèvement sur la filière	11		8,5
Importation des graines végétales	5	100%	5
Importation des semences oléoprotéagineuses	1	100%	1
Vente de grains oléoprotéagineux par les agriculteurs.	2	50%	1
Achat de grains oléoprotéagineux par les transformateurs, les commerçants et les distributeurs	2	50%	1
Achat d'ammonitres par les agriculteurs.	1	50%	0,5
TOTAL en MDT/an	11,5		9,0

En prenant les hypothèses sur les taux de participation retenus, les ressources réelles globales de la filière s'élevaient à environ 9 MDT.

Pour les emplois, les grands agrégats en matière d'allocation des ressources pourraient être les suivants :

Répartition des emplois de la filière				
Emploi	Budget alloué			
	Fonds dédié à la filière	Budget de l'état	Total	%
Appui à la restructuration	1,9	0,2	2,1	23%
- Développement de projets d'agrégation	1,1		1,1	12%
- Création/Fonctionnement du SIOP	0,7		0,7	8%
- Structuration du pilotage de la filière	0,1	0,2	0,3	3%
Appui à la production	3,8		3,8	42%
- Assistance technique	0,1		0,1	1%
- Sensibilisation, vulgarisation & formation	1,2		1,2	13%
- Incitations spécifiques / primes	2,1		2,1	23%
- Recherche appliquées	0,4		0,4	4%
Promotion des produits, marchés et projets	1,7		1,7	19%
Provision pour régulation	1,0		1,0	11%
Veille et information	0,1		0,1	1%
Recherche & développement		0,3	0,3	3%
TOTAL en MDT	8,5	0,5	9,0	100%

Ces emplois se présentent ainsi :

- Les prélèvements proposés devraient permettre de renforcer les ressources allouées à l'appui de restructuration. Cette dernière bénéficie d'un budget annuel de 2,1 MDT, soit 23% du budget total alloué. Ce budget correspond, notamment, aux incitations au développement de projet d'agrégation (1.1 MDT), au budget de fonctionnement de la SIOP (0,7 MDT) et à la structuration de pilotage de la filière (0,3 MDT).
- L'appui à la production bénéficierait d'un budget annuel de l'ordre de 3,8 MDT, soit 42% du budget total alloué. Ce budget couvrira diverses actions telles que l'assistancetechnique ;la sensibilisation, la vulgarisation ;la formation ;l'octroi de subvention ;la rechercheappliquée ;...
etc
- Quant à la provision pour régulation, il devrait assurer à la SIOP la constitution d'un budget lui permettant d'intervenir en cas de perturbation du marché estimé à 1 MDT (11% du budget total alloué). Néanmoins, il est à noter que cette provision pourrait être suspendue une fois que laSIOP aura constitué un budget d'intervention qui sera jugé suffisant.
- Les ressources mobilisées devraient permettre de renforcer également le budget alloué à la promotion des produits et du marché projet et à la recherchedéveloppement qui bénéficierait d'un budget annuel de 1,7 et 0,3 MDT respectivement

6.4. Clarification des rôles des acteurs

En se basant sur les recommandations avancées sur le plan organisationnel et les programmes proposés pour la restructuration et le développement de la filière, une matrice finale des acteurs directs et des interventions dans la filière a été établie. Cette matrice schématise de manière approximative les intervenants dans la filière et leur rôle par rapport aux missions clés que devrait remplir un dispositif de pilotage performant d'une filière agroalimentaire.

Les interventions sur chaque mission ont été classées en quatre types :

- Planification et pilotage
- Réalisation
- Appui
- Suivi

Cette matrice est présentée au tableau suivant :

VOLET	MISSION	INTERVENANTS DIRECTS											
		MARH	SIOP	INGC	AVFA	IRESA	OEP	CTAA	MIC	MF	APIA/ API	UTAP/ SYNAG	UTICA/ CONEC
Stratégie de la filière	Elaboration	P	R	A	A	A	A		A	A	A	A	A
	Validation	P	A										
	Evaluation	R	A										
Programmes de restructuration des acteurs et de la profession	Elaboration	P	A	A	R		A					A	
	Validation	P	A										
	Mise en œuvre	S	P-R	A	A	A	A					A	
	Evaluation	P-R	A										
Programmes d'appui aux opérateurs (Assistance technique, Vulgarisation, sensibilisation et formation, incitations, ..)	Elaboration	P	R	A	A		A					A	
	Validation	P	A										
	Mise en œuvre	S	P-R	A	A		A					A	
	Evaluation	P-R	A										
Mécanisme de régulation et de protection des opérateurs	Déclanchement	R	P						S	S	A	A	A
	Gestion	P	R						S	S	A	A	A
Promotion des produits, des marchés et des projets	Elaboration	S	P-R						A			A	A
	Validation	P	A										
	Mise en œuvre	S	P-R					A	A			A	A
	Evaluation	P-R	A										
Veille et information	Collecte et traitement des données	A	R									A	A
	Diffusion des informations	S	R	A								A	A
Programmes de recherche et développement	Elaboration	A	A	A	A	R	A	A	A			A	A
	Validation	P	A			A							
	Mise en œuvre	P	A	A		R							
	Evaluation	P-R	A			A							
Financement de la filière	Collecte des ressources	P	R							R			
	Gestion	P	R							S			
	Evaluation	P	A							R			

P :Planification et Pilotage

R :Réalisation

A :Appui

S :Suivi

ANNEXES